



DOSSIER

Expulsés... et après ?

P. 7 SOLIDARITÉ
ET DÉSObÉISSANCE CIVILE

P. 26 25 ANS EN RÉTENTION :
UN ANNIVERSAIRE AMBIGU

P. 32 MICHEL AGIER :
LA FIN DU DROIT D'ASILE

La Cimade est autre

(...) Il fut un temps où la seule autorité (morale) et la diplomatie de Marc Boegner, président de La Cimade, suffisaient au moment de l'internement des juifs ou de la guerre d'Algérie, dans les circonstances souvent dramatiques que vivaient sur place les équipiers de La Cimade, à résoudre bien des problèmes, à déminer des situations, à couvrir des compromissions.

Il fut un temps où La Cimade, avec l'appui du Conseil œcuménique en particulier, ne vivait que de dons, avec des équipiers bénévoles ou salariés au rabais. C'était certes un autre temps... La Cimade n'est pas l'Eglise, heureusement. Elle n'est pas non plus l'Etat, encore plus heureusement. À vouloir être l'une ou l'autre, elle perdra sa liberté, elle sera toujours piégée. Comme le rappelait souvent un de ses principaux responsables, La Cimade échappe aux définitions, elle ne ressemble à rien et ne doit ressembler à rien. C'est son originalité, son identité, son génie, sa vraie puissance. Elle est "autre", elle est différente, elle travaille ou plutôt elle sert "autrement". Et c'est sans doute pour cela, comme elle va le rappeler cet automne, qu'elle dure depuis 70 ans... Puisse-t-elle, au cœur même des détresses de notre temps, celles des personnes déplacées en particulier, continuer à en ressembler à rien, à rester elle-même, dans la force de sa faiblesse.

*A.R., Publié dans Réforme
du 28 mai 2009. Extrait.*

À propos de La Cimade

Je tiens par ce modeste message à vous assurer de toute ma solidarité de catholique avec les protestants qui soutiennent La Cimade. Avec vous, je suis scandalisé par l'entreprise de sabotage dont elle est devenue la victime et par l'acharnement et l'hypocrisie d'un ministère qui se permet des méthodes indignes d'un pays démocratique. Quelles que soient nos opinions politiques, nous ne pouvons que réagir et opposer une résistance vigoureuse à l'injustice et à l'insulte qui sont faites à La Cimade par un ministre qui n'a pourtant pas de leçon de morale à donner à plus fidèle que lui-même.

P.Doyon, Vouecourt (Haute-Marne) Publié dans Réforme, 21 mai 2009

LE TRAIT DE... TOX

Tox le bien nommé dégage cette fois pour nous. Percutant, sans doute, mais sans jamais sacrifier à la percutance pure et dure. Détourneur de situations, il saisit l'absurde au bond et renvoie la balle avec une efficacité très toxique pour dénoncer l'acceptation béate de situations iniques. Tox, contre l'intox, ça fait du bien.

UN BÉBÉ DE 4 MOIS
EN CENTRE DE RÉTENTION À NÎMES



Sommaire

Regards

6 Actualités



Les migrants face à la crise, la situation à Malte, Lampedusa, au Mexique. En France, aberrations de la politique du chiffre et conditions de vie difficiles pour les migrants: emplois interdits, conditions de travail particulièrement pénibles, refus de soins,...

10 Point chaud

Le délit de solidarité ou le courage de désobéir aux lois qui portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine.

11 Initiatives

les préparatifs du 70^e anniversaire de La Cimade, une campagne du Réseau éducation sans frontières, le rapport sur les frontières de Migreurop,...

13 Juridique

La régularisation par le travail, une procédure exceptionnelle et risquée sans soutien syndical ou associatif.

Le dossier

14 Expulsés... et après ?



Ils se disent "enfermés dehors", les étrangers reconduits hors de nos frontières, réduits au silence, disparaissant dans l'indifférence. À eux la parole dans ce dossier, et à ceux qui les soutiennent.

20 Actions

Sur le terrain, aux côtés des expulsés: l'accueil de l'Association malienne des expulsés, le soutien des Amoureux au ban public, la mobilisation interassociative en faveur de la récupération des droits.

22 Portrait

Elle est ici, à Paris, avec leurs deux enfants. Lui est là-bas, à Bamako, expulsé. Portraits croisés au-dessus des frontières.

23 En débat

Aider au retour des étrangers dans leur pays d'origine? Trois membres d'associations évoquent les limites des dispositifs mis en place et les enjeux politiques qu'ils dissimulent.

Trajectoires

26 Parcours

Birgit Bretton nous raconte ses 25 ans en rétention avec La Cimade.

27 La chronique

La solidarité avec les étrangers entre "rapport de force" et "tension de justice".

29 Carnets de justice

De Rouen, les audiences du juge des libertés et de la détention, une pièce de théâtre maintes fois répétée.



lacimade.org

Vous pouvez actuellement sur le site de La Cimade

regarder le court-métrage documentaire «Droit d'asile, visages de l'attente», tourné pendant l'atelier théâtre auquel ont participé une cinquantaine de demandeurs d'asile et de réfugiés, en partenariat avec le Théâtre du Soleil.

télécharger l'appel «Devenir grain de sable dans la machine à expulser» qui compte sur tous, sur chaque citoyen dans son corps de métier, dans son Église, dans les mobilisations collectives de soutien aux étrangers, dans les associations, pour renverser les murailles de l'exclusion.



découvrir les chroniques des intervenants de La Cimade en rétention

Expressions

30 Rencontre



L'anthropologue Michel Agier nous alerte sur la mise à mal du droit d'asile par les Etats et les liens ambigus entre dispositifs sécuritaires et accompagnement humanitaire. Rencontre autour du livre *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*.

31 À lire, à voir

Des livres que nous vous recommandons, de nombreux films encore à l'affiche, documentaires ou fictions, les migrants sont les héros de ces récits..

34 Sur le web

Six milliards d'autres dans le monde... et combien en connaissons-nous?

photo de couverture: Bamako, avril 2009. "On les reconnaît au premier coup d'oeil, disent les Maliens à propos des expulsés. À l'allure, la façon de parler, leur air triste." Ici, monsieur Kanouté, expulsé début 2008 alors qu'il souffre d'une hépatite chronique B. Il avait alors dû interrompre le traitement qu'il suivait depuis 2005 en France. Aujourd'hui son état de santé s'aggrave et il a urgemment besoin d'une prise en charge thérapeutique. Le Comède et La Cimade se mobilisent en faveur de son retour en France.

«Causes communes»
le journal trimestriel de

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENT : Patrick Peugeot
64, rue Clisson 75013 Paris
tél.: 01 44 18 60 50
www.lacimade.org

ABONNEMENTS
4 numéros - 1 an: 15€
(étranger: 20€)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation.
Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

COMMISSION PARITAIRE: en cours
DÉPÔT LÉGAL : 2^e trimestre 2009

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Laurent Giovannoni
RÉDACTRICE EN CHEF : Jeanne Planche
COMITÉ DE RÉDACTION : Marie-Ange d'Adler,
Françoise Ballanger, Julie Chansel,
Dominique Chivot, Nanon Gardin, Maria
Eugenia Garduño, Claire Maurel, Yasmina
Salhi-Rochu, Anette Smedley, Laurent
Tessier, Didier Weill.

COORDINATION DU DOSSIER : Anette Smedley,
Didier Weill et Marie-Dominique Aguilon.
ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :
Sophie Baylac, Rémi Carayol, Frédéric
Carillon, Jean-Pierre Cavalié, Adrien
Chaboche, Pascaline Chapart, Jorge
Durand, Charlotte de Laubier, Stéphane
Lavignotte, Clara Lecadet, Aline Leclerc,
Alain Legonvic, Adrien Michel, Marie
Mortier, Clémence Richard, Laurent Tessier,
Anne-Sophie Wender.

PHOTO DE COUVERTURE : © Olivier Jobard,
Bamako, avril 2009.

CONTACT : causescommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE, © ANATOME
Magdalena Holtz

MAQUETTE : Romain Perrot

IMPRESSION : Cloître Imprimeurs - ZA voie
express RN 12 - 29800 Saint-Thonan

Sortir l'Europe
de l'impasse

Le «logiciel» européen sur l'immigration, construit il y a vingt ans, est une impasse. La «directive de la honte», adoptée par le Parlement européen en 2008 en est devenu un des symboles: l'enfermement est banalisé, la privation de liberté devient une méthode de gestion des personnes migrantes. La transposition de cette directive dans les législations nationales est entamée, et on ne voit pas comment cette vision suspicieuse et sécuritaire, avalisée par l'Europe, pourrait conduire à autre chose qu'à de nouvelles violations graves des libertés fondamentales et à des atteintes majeures à la dignité de tout être humain.

Ainsi en est-il pour les expulsés auxquels nous donnons la parole dans notre dossier, ou encore des «boat people de Méditerranée», renvoyés par l'Italie vers la Libye, ou pour les centaines de réfugiés afghans et irakiens dans la région de Calais. Alors que de nouveaux députés européens viennent d'être élus, l'Europe, à travers le prisme de l'immigration, n'est pas belle à voir. Elle exclut, elle distingue ceux qui ont des droits et ceux qui n'en ont pas. C'est le constat dressé à travers le premier état des lieux des politiques publiques et pratiques administratives à l'égard des migrants que La Cimade publie ce mois-ci.

Construire une autre vision des migrations, basée d'abord sur le respect des droits de toute personne, relève d'une grande complexité, car c'est de l'effectivité des principes d'égalité et de liberté dont il s'agit: effectivité des ces principes au sein des sociétés, mais aussi entre Nord et Sud, entre pays riches, pays pauvres ou pays qui sombrent. Relever un tel défi ne sera pas possible sans une action et une réflexion partagées entre sociétés civiles, forces sociales, morales, etc. L'état des lieux que La Cimade publie aujourd'hui se veut un outil de compréhension, parmi d'autres, pour favoriser cette prise de conscience. Et pour que du partage des visions se construise un autre demain dans lequel une politique de solidarité et d'hospitalité pourra s'affirmer.

Laurent Giovannoni | SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



3 QUESTIONS À EL MOUHOUB MOUHOUD, PROFESSEUR D'ÉCONOMIE À PARIS-DAUPHINE

« Les transferts d'argent des migrants diminuent avec la crise »



DR

Conséquence de la crise économique sur les migrants, certains pays du Sud risquent de voir se réduire une de leurs principales source de revenus.

Les transferts de fond sont-ils importants pour les économies locales ?

Oui, ils sont d'une importance considérable. En fait, ils sont souvent la principale source de revenus des pays du Sud, devant l'aide publique au développement, les investissements directs étrangers ou les investissements de portefeuille. Ils contribuent à diminuer la pauvreté des ménages et le travail des enfants. Par ailleurs, ils permettent aux bénéficiaires d'investir dans des dépenses de santé et d'éducation. Même s'ils peuvent avoir quelques effets pervers – ces fonds augmentent l'inflation, les inégalités et peuvent susciter une certaine démobilisation au travail – leur incidence sur la réduction de la pauvreté est avérée. Selon certaines estimations internationales, une augmentation de 10 % des transferts de fonds par habitant contribue à réduire de 3,5 % la part des pauvres dans la population.

La crise aura-t-elle des conséquences sur l'importance de ces transferts ?

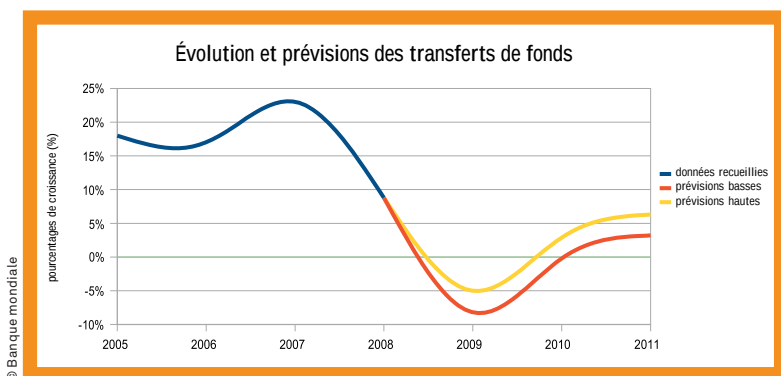
Bien sûr, elle a déjà produit des effets importants. Mais il faut distinguer selon que la crise affecte le pays d'origine des migrants ou leur pays d'accueil.

Lorsque les pays d'origine sont affectés par la crise les transferts augmentent. Mais lorsque, comme c'est le cas actuellement en Espagne par exemple, les migrants sont mis au chômage et connaissent des baisses de revenus, les transferts diminuent. On constate déjà partout une diminution des fonds destinés aux dépenses courantes des familles qui les reçoivent, ainsi qu'une suspension des fonds destinés aux petits investissements.

Y a-t-il une autre explication à cette baisse ?

Effectivement, à la crise s'ajoutent les politiques migratoires des pays d'accueil. En limitant le nombre d'entrants, les pays comme la France contribuent de facto à réduire ces transferts, avec les répercussions que l'on sait sur les économies locales. Par ailleurs, le choix d'une immigration qualifiée a, elle aussi, des conséquences dommageables : les immigrés qualifiés ont moins tendance à envoyer de l'argent que les immigrés dits non qualifiés qui émigrent justement dans le but de transférer de l'argent vers leur pays d'origine. C'est ce que fait apparaître clairement par exemple, une enquête que nous avons réalisée pour la Poste et la Caisse des Dépôts concernant les transferts vers les pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. D'un point de vue économique, la situation est absurde : les politiques migratoires actuelles sont en totale contradiction avec les politiques de promotion du codéveloppement visant la réduction de l'incitation à émigrer.

Propos recueillis par Claire Maurel



Brutale inversion de tendance.

MÉDITERRANÉE

La situation à Malte et Lampedusa se dégrade

La situation ne cesse de s'aggraver dans les tristement célèbres centres de rétention de Malte et de Lampedusa. Depuis janvier, la tension engendrée par la surpopulation et les reconduites non motivées a provoqué émeutes et incendies, sans compter les dramatiques naufrages de canots au large. « L'accueil » des migrants venant de Tunisie ou d'Afrique subsaharienne via la Libye s'apparente de plus en plus à un enfer, qui peut durer jusqu'à dix-huit mois. En janvier, pour accélérer le processus de reconduite, le gouvernement italien a – de manière très

explicite – transformé le « centre de premier accueil » des migrants à Lampedusa en « centre d'identification et d'expulsion », malgré les protestations du HCR (Haut commissariat aux réfugiés) sur les mesures expéditives qui y sont mises en œuvre. À Malte, les conditions d'enfermement dans le centre de Hal Far se sont dégradées au point que MSF (Médecins sans frontières), dans l'impossibilité de lutter contre la propagation des maladies, a renoncé à sa mission humanitaire. —

Nanon Gardin

© Sara Prestianni



Migreurop, mais aussi Médecins du monde ou encore le HCR énoncent les conditions d'"accueil" des migrants dans ces îles de la Méditerranée.

INTERPELLATIONS

Confusion des genres

La Cimade et le Comede avaient vivement protesté après l'interpellation d'un étranger par la police à la Caisse primaire d'assurance-maladie de l'Yonne. Par lettre du 3 mars, le directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie leur a répondu qu'en effet la mission des services de l'assurance-maladie n'est pas à confondre avec celle des services de l'Etat, qu'elle est de faciliter l'accès de tous aux soins et que « ces impératifs

déontologiques ont été rappelés » à la caisse concernée. Mais le gouvernement, répondant le 28 avril à une question posée au Sénat, a estimé que cette interpellation n'était « pas contraire aux missions de protection de la santé publique, aux règles du secret professionnel et au devoir de loyauté envers les assurés et les usagers de ce service public », ouvrant la porte à d'autres arrestations de ce type. —

Marie-Ange d'Adler

MÉDECINS ÉTRANGERS

Reconnaissance sous conditions

Le 11 février, le Sénat a supprimé les conditions de nationalité pour l'exercice de professions jusqu'à ouvertes aux seuls Français et étrangers communautaires : médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens, vétérinaires, architectes, experts-comptables, géomètres experts. Ces professions restent

néanmoins réservées aux détenteurs d'un diplôme français ou d'une équivalence. Rien ne changera donc pour les nombreux médecins étrangers travaillant en hôpital dont le diplôme n'est pas reconnu ici. Malgré cette avancée, on estime à six millions les emplois encore interdits aux étrangers. Le 15 avril, la Halde

(Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) a d'ailleurs publiquement appelé le gouvernement à rendre accessibles aux étrangers non communautaires les trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale, hospitalière) et les professions du secteur privé. —

Claire Maurel

QUOTAS ABSURDES

Des étrangers arrêtés en rentrant chez eux

Onze ressortissants marocains ont été arrêtés par la police à quelques mètres de la frontière espagnole le 26 avril dernier. Dix autres l'avaient été le 8 mars. Tous voyageaient en bus, munis de leur billet de retour, et rentraient définitivement chez eux. Ils ont raconté avoir été déshabillés, humiliés et insultés par les policiers de service. Ces arrestations ne visent qu'à gonfler les chiffres des expulsions, pour atteindre les quotas fixés par le ministère de l'Immigration. —

Dominique Chivot

REFUS DE SOINS

Les médecins noient le poisson

Le texte voté le 3 juin par le Sénat pour « limiter les refus de soins » (article 18 de la loi « Hôpital, patients, santé et territoire ») ne changera sans doute pas grand-chose à la situation actuelle.

L'obligation pour les médecins de soigner les malades pauvres, ceux qui bénéficient de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUc) ou de l'aide médicale d'Etat (AME) est inscrite dans le code de déontologie médicale. Mais l'importance du problème des refus de soins est connue : en 2008, une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) a indiqué qu'un tiers des bénéficiaires de l'AME s'est heurté à un refus de soins de la part d'un professionnel de santé. En mai 2009, le Collectif inter-associatif sur la santé (Ciss) a dévoilé les résultats d'une enquête montrant qu'à Paris 50% des bénéficiaires de la CMUc se sont vu refuser une consultation par un médecin spécialiste. La pression des médecins a été forte lors des débats au Parlement concernant le vote du

texte visant à limiter ces refus de soins. Plusieurs dispositifs qui représentaient des avancées ont été supprimés au cours des débats : la pratique du « testing », le montant élevé des sanctions

Un tiers des bénéficiaires de l'AME s'est heurté à un refus de soins de la part d'un professionnel de santé

en cas de refus de soins et, surtout l'aménagement de la charge de la preuve. Ce n'est finalement pas au médecin de prouver qu'il n'a pas discriminé mais au patient d'apporter les preuves du refus de soins dont il a été victime.

Chaque plainte sera étudiée par une commission composée de représentants de l'Ordre des médecins et de ceux de l'assurance-maladie, mais aucun représentant d'usagers n'est invité à y participer. Pourtant, en 2007, l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS) avait recommandé que les caisses d'assurance maladie puissent elles-mêmes prononcer seules des sanctions financières.

Une question d'argent

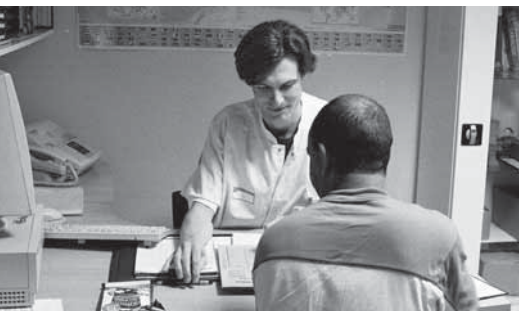
La situation ne va donc sans doute pas changer et la vraie question est : veut-on réellement

sanctionner les praticiens ?

Un médecin qui soigne un bénéficiaire de la CMU ou de l'AME doit appliquer le tarif de base de l'assurance-maladie. Or, 40% des spécialistes pratiquent des dépassements d'honoraires. Certains reçoivent les malades bénéficiaires de la CMUc et leur font payer un dépassement d'honoraires. D'autres refusent tout simplement de les soigner. Ils craignent si peu les sanctions qu'un centre d'exams radiologiques parisien imprime sur son papier à lettres : « Aide Médicale d'Etat refusée ».

Les patients ne portent pas plainte, ils ont pris l'habitude, contactent d'autres médecins. « Ils ont peur et ne veulent pas en parler » constate également le Dr Denantes, qui exerce depuis vingt ans la médecine générale à Paris. Elle a constitué une liste de spécialistes pratiquant les tarifs conventionnels, auxquels elle adresse ses malades. Dans le 19ème, le Dr Y.X., tout jeune diplômé, prend lui-même les rendez-vous de spécialistes pour ses patients, en vérifiant quel tarif sera appliqué. « Parfois j'ai honte » dit-il. Honte de cette discrimination, honte de l'humiliation qu'il ressent en face de lui. ■

Marie-Ange d'Adler



© David Delaporte / La Cimage

Consultation médicale au centre de rétention de Bordeaux. En rétention, la présence de personnes malades devient habituelle.

SALARIES IMMIGRÉS

Des conditions de travail plus pénibles

Dans son enquête de 2005 sur les conditions de travail des salariés immigrés¹, la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) compare trois groupes : les étrangers, les naturalisés et les Français d'origine. Le premier groupe subit des conditions de travail plus pénibles que le second. Mais ces salariés ne

se disent pas plus exposés et le signalent moins souvent. Hommes et femmes dénoncent la monotonie du travail, le manque d'autonomie, les vibrations, le bruit, le froid ou la chaleur. Les différences entre salariés français et immigrés sont surtout marquées par l'accès ou non à l'ordinateur, conséquence du manque de diplômes. Ces

immigrés sont surtout présents dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, des employés de maison et du personnel d'entretien. Les risques de chômage et de pauvreté sont nettement plus élevés parmi eux. ■

Anette Smedley

¹ publiée en février 2009

Mexique : encore un mur au Sud



DR

Le Mexique est un pays de transit pour de nombreux migrants sud-américains qui parcourent des centaines de kilomètres à pied en direction des Etats-Unis.

Peut-on établir un parallèle entre ce que représente le Maroc pour l'Europe et le Mexique pour les Etats-Unis ?

Oui, le gouvernement du Mexique fait le « sale boulot » et devient un domestique de la politique migratoire des États-Unis contre les autres pays du Sud. La politique migratoire mexicaine est soumise aux intérêts économiques nord-américains. (...) Dans le passé, le Mexique n'était qu'un lieu passage. Maintenant (comme au Maroc), il est aussi un pays où l'on s'installe, notamment à cause des migrants refoulés des États-Unis et de tous ceux qui n'arrivent pas à franchir la frontière au Nord.

Plus d'un million de migrants ont été détenus au Mexique entre 2002 et 2006. L'an dernier, une réforme n'a-t-elle pas été engagée avec la loi sur la "décriminalisation du migrant" ?

Des progrès ont été accomplis, mais il reste beaucoup à faire.

Il ne suffit pas d'un cadre légal juridique, il faut une mise en pratique de ces droits. Il n'y a par exemple toujours pas de contrôle sur les cas de corruption dans la police et chez les autorités en charge des migrants. (...) Et les migrants se retrouvent également souvent sous les feux croisés des cartels de la drogue qui s'affrontent pour le contrôle de territoires.

Comment travaillent les associations d'aide aux migrants ?

La situation est inquiétante pour nous. Nous sommes victimes de persécutions. Même des prêtres ont été envoyés en prison pour avoir aidé des migrants. Une campagne très dure de discrédit contre les défenseurs des droits de l'Homme au Mexique a été menée. Mais le plus dur reste le manque de ressources pour continuer à aider les migrants. —

Propos recueillis et traduits par María Eugenia Garduño

Migrants, série Linewatch, cañon de las cabras, Tijuana, Mexique, 2004.

59%

des Français se déclarent opposés à l'instauration d'objectifs chiffrés en matière de reconduites aux frontières et 77% contre des sanctions aux Français qui viennent en aide aux sans-papiers (sondage IFOP pour le mensuel *Acteurs Publics* réalisé les 9 et 10 avril 2009)



© Laetitia Tura

Désobéir pour défendre le droit et la démocratie

Du succès du film *Welcome* à la mobilisation autour de l'affaire « Emmaüs Pointe Rouge » à Marseille, plusieurs signes révèlent une opinion plus réactive.

La désobéissance civile est-elle en train de s'imposer en France ? On pourrait le croire à voir le succès étonnant du film *Welcome* de Philippe Lioret, qui a construit une belle histoire autour de la situation réelle des étrangers irréguliers et des personnes qui les soutiennent dans la région de Calais. Il bat des records d'audience, mais aussi d'intérêt pour une question ultrasensible : le soutien concret aux sans-papiers en désobéissance ouverte à la loi.

Plus de 20 000 délinquants de la solidarité

Nous sommes là au cœur de la « désobéissance civile » que David Thoreau¹, son concepteur, a définie comme un acte de désobéissance à une loi particulière, dans le but de créer ou sauvegarder un

droit fondamental de la personne humaine. John Rawls² précise qu'il s'agit d'un acte public et ouvert, politique, car il vise à inscrire ce droit dans la loi, et pacifique, car il relève d'une démarche non-violente.

On pourrait aussi le croire à regarder l'étonnante mobilisation qui a fait suite à l'affaire « Emmaüs Pointe Rouge » à Marseille. Après l'arrestation d'un sans-papiers de cette communauté, son responsable est resté six heures en garde-à-vue. Le lendemain, une perquisition a eu lieu dans ses locaux pour rechercher notamment les dossiers des personnes dont le nom était « à consonance non-Schengen ». L'émotion a été grande, car personne ne savait très bien comment se comporter face à la police. Et nous avons bien ri

quand, deux jours plus tard – trop tard ! –, nous avons reçu le premier exemplaire de la plaquette que venaient de réaliser plusieurs associations : *Accueil des sans-papiers et interventions policières. que dois-je faire?*

Un large collectif associatif a lancé un appel pour le droit à l'accueil inconditionnel. Quelques jours plus tard, des manifestations dans 92 villes rendaient visibles les 20 000 signatures déjà obtenues et, au-delà, des dizaines de milliers d'autres personnes qui soutenaient la démarche. Quel pied-de-nez pour le gouvernement et sa politique ouvertement xénophobe et répressive !

Une désobéissance assumée

On pourrait également évoquer le mouvement informel des « désobéissants » qui se développe de façon très intéressante, sans oublier toutes les initiatives personnelles et courageuses qui ne se crient pas sur les toits. Nous sommes peut-être en train de (re)découvrir, à travers ces démarches de résistance, que le fondement de la démocratie n'est pas l'obéissance aveugle à n'importe quelle loi, mais la défense des droits fondamentaux de la personne humaine et le courage de désobéir aux lois qui y portent atteinte. Les personnes à l'origine de tous nos droits fondamentaux et de notre démocratie avaient désobéi aux lois de leur époque. —

Jean-Pierre Cavalié

LA CIMADE, MARSEILLE

Mercredi 8 avril, près de 20 000 personnes se sont présentées comme prisonniers volontaires, affirmant avoir, un jour, aidé une personne sans papiers en difficulté.



© Magali Hirn

1 | Henry David Thoreau lance en 1866 le concept de « désobéissance civile » en refusant de cautionner, notamment par ses impôts, l'esclavage et la guerre contre le Mexique.

2 | John Rawls, auteur de *A theory of justice*, est l'un des plus célèbres philosophes étasuniens

ELECTIONS

Pour une Europe respectueuse des droits des migrants !



Le dimanche 17 mai était une journée européenne de mobilisation pour le réseau «Des ponts, pas des murs».

À l'occasion des élections européennes, le collectif «des ponts, pas des murs», composé de 300 organisations d'Europe et de pays du Sud, dont La Cimade a lancé une campagne de mobilisation pour demander aux candidats de s'engager à placer le respect de la justice, des droits et de la dignité humaine au cœur de politiques alternatives en matière de migration et de développement. Le collectif appelle ainsi les organisations

de la société civile à signer le document de plaidoyer et de revendications construit autour de trois axes : donner droit de cité aux migrants, en finir avec la répression contre les migrants et refonder les relations Nord-Sud. ■

Adrien Chaboche

| SERVICE COMMUNICATION

Pour en savoir plus
 www.despontspasdesmurs.org

ANNIVERSAIRE

Lever de rideau sur le 70^e anniversaire de La Cimade

Depuis bientôt deux ans, un peu partout en France, dans les groupes locaux de La Cimade, on prépare le 70^e anniversaire. Le lancement aura lieu en septembre 2009, à Strasbourg.

En octobre 2009, La Cimade aura 70 ans ! Au sein de l'association, des groupes de travail se sont mis en place pour préparer l'évènement. Les anciens ont été mobilisés pour raconter. Quantité d'histoires ont été délivrées, entendues, lues. La Cimade, ce sont des centaines d'hommes et de femmes qui, depuis 70 ans, ont travaillé en équipe. Depuis son action auprès des évacués d'Alsace et de Moselle, puis dans les camps pendant la seconde guerre mondiale, La Cimade n'a cessé de se réinventer, motivée non pas par une idéologie mais par une sorte d'obstination, têtue : tout homme porte en lui une égale dignité, doit être également respecté. Au fur et à mesure que les histoires commençaient à se raconter, s'est posée la question. Comment fêter cet anniversaire sans tomber dans la nostalgie et l'auto-satisfaction ? L'actualité a déterminé l'orientation de cet anniversaire. Au fur et à

mesure que la préparation de celui-ci avançait, les politiques d'immigration se durcissaient encore, rendant la défense des droits des étrangers chaque jour plus dure, le dialogue avec les pouvoirs publics plus âpre. La Cimade a eu envie de faire de cet anniversaire une étape. Un jalon pour souffler, se rassembler et préparer l'avenir. Pour faire connaître ses combats, la dimension humaine de ses actions et pouvoir fédérer autour d'elle. Pour interroger ses actions d'aujourd'hui, ses projets pour demain. Entre septembre 2009 et septembre 2010, une série d'évènements auront lieu dans toute la France pour fêter ce 70^e anniversaire : colloques, festival, actions symboliques, expositions,... Chaque évènement interrogera, dans l'histoire de La Cimade et aujourd'hui, un thème d'action. C'est avec ses partenaires, ici et là-bas, que sera organisé l'évènement final,



en septembre 2010, un tremplin pour l'avenir, pour porter des propositions, pour demain, pour défendre les droits des migrants et l'égale dignité des hommes. ■

Marie Mortier

| SERVICE COMMUNICATION

Tout le programme sur
 lacimade.org

Dès les années 50, La Cimade vient en aide aux réfugiés.

ASSOCIATIONS

Les risques de la mise en concurrence

L'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss) a publié en février dernier un texte de positionnement politique concernant les relations entre collectivités publiques et associations du secteur sanitaire, social et socio-judiciaire. Ce document dénonce les risques d'un passage d'une logique de partenariat à une logique de prestation de service par le biais de la mise en concurrence.

Cette mise sous tutelle du secteur associatif fragilise sa capacité d'initiative et nie le rôle, indispensable dans une démocratie, de « contre-pouvoirs » que jouent les organisations de la société civile. Le contentieux ayant opposé La Cimade au ministère de l'Immigration concernant la réforme de la mission en rétention est cité en exemple. L'Uniopss évoque également l'incompatibilité entre l'application de critères de

performance contenus dans les appels d'offre avec les méthodes, les objectifs et les contraintes de l'intervention sociale. Cette position politique est extraite d'un guide de l'Uniopss sur les enjeux politiques, juridiques et pratiques de la mise en concurrence du secteur associatif de solidarité, à paraître au dernier trimestre 2009. ■

Jeanne Planche

Pour en savoir plus
 www.uniopss.asso.fr

MIGREUROP

Les zones sensibles au scanner



Grèce, centre de rétention de Fellakio

Le réseau Migreurop s'attache depuis 2002 à analyser les dispositifs européens visant à contrôler les mouvements migratoires. Dans son dernier rapport, qui paraît en juillet, il répertorie

les mesures prises dans trois régions particulièrement sensibles, aux frontières franco-britannique (Calais), gréco-turque et enfin maroco-

algérienne (Oujda). Les thèmes analysés correspondent aux diverses actions entreprises à l'égard ou à l'encontre des migrants : « contrôler et bloquer » (ou encore « interpellier et filtrer »), « cacher et rendre invisible », « retenir et enfermer », « éloigner et expulser » (ou encore « mettre à distance, réadmettre, déplacer »), et jusqu'à « déshumaniser et tuer » ou encore « assister et résister ». Un

point particulier a par ailleurs été fait pour l'île de Lampedusa, près de la Sicile, suite à une mission effectuée en février dernier. Toutes ces données rassemblées dans des fiches offrent pour chaque région une photographie précise et actualisée de la situation. ■

Dominique Chivot

Pour en savoir plus
 www.migreurop.org

CAMPAGNE

Jeunesse volée



Ils sont comme tous les garçons et les filles de leur âge, ils vont au lycée ou la fac, ils sortent en boîte, font du sport, ont des flirts, des rêves d'avenir... Et, du jour au lendemain, le couperet tombe : il leur faut laisser tout ça, entrer dans la clandestinité ou retourner dans un pays qu'il

ne connaissent pas ou plus ou à peine. Ils viennent d'avoir 18 ans et cet anniversaire, si heureux pour les autres, équivaut pour eux à une condamnation. La veille, jeune ado sans problèmes, le lendemain, jeune majeur sans papiers. Comment mesurer le traumatisme, pour ces garçons et filles, souvent venus en France en fuyant des situations difficiles ou même dramatiques, d'être à nouveau contraints de se cacher, de fuir ? Ils sont ainsi des milliers en France à vivre chaque jour

en sursis, la peur au ventre. En 2004, le Réseau éducation sans frontières (RESF) s'était constitué pour tenter de faire changer ces lois injustes qui brisent trop de vies. Cinq ans plus tard, parce que le problème reste d'actualité, RESF relance une grande campagne publique d'information et de sensibilisation sur le sujet. « Jeunesse sans papiers, jeunesse volée, ça suffit ! La loi doit changer ! » Derrière ce slogan, les visages de huit jeunes sans papiers vont s'afficher, fièrement, pour dire leur droit de vivre ici. ■

Yasmina Sahli-Rochu

Pour en savoir plus
 www.educationsansfrontieres.org

DROIT AU SÉJOUR

LA RÉGULARISATION DES TRAVAILLEURS

UNE PROCÉDURE
EXCEPTIONNELLE ET RISQUÉE
QUI DÉPEND D'ABORD DE LA
VOLONTÉ DE L'EMPLOYEUR.

La porte est étroite. Le terrain miné. Il convient de ne s'en approcher qu'avec la plus grande prudence. L'admission exceptionnelle au séjour par le travail est une possibilité de régularisation inscrite dans la loi Hortefeux de novembre 2007. Mais c'est grâce à la mobilisation des travailleurs sans-papiers lors des grèves en 2008, grâce au soutien des syndicats et à la médiatisation du mouvement que des régularisations ont été accordées. Les pouvoirs publics ont répondu à ce mouvement par des textes flous, dont l'application varie grandement selon les préfectures et le rapport de forces. Le mot « exceptionnel » domine tout le dispositif. Le pouvoir discrétionnaire du préfet est entier. Pour le travailleur qui se lance dans cette procédure, le risque est élevé. Au mieux, il obtiendra une carte de séjour d'un an, renouvelable uniquement si son contrat est reconduit par l'employeur. Au pire, il risque de perdre son emploi, et même d'être expulsé vers son pays d'origine. L'aide d'un syndicats ou l'appui d'une association sont indispensables. Le décryptage des textes a été réalisé par le Gisti dans une note publiée en avril 2009. Deux conditions sont fondamentales :

- L'engagement de l'employeur : il doit fournir un contrat de travail et s'engager à verser une taxe à l'Ofii (ex-Anaem). Il est évident que l'employeur évaluera d'abord les risques qu'il court lui-même en déclarant employer un travailleur sans papiers au regard des avantages qu'il aurait à aider à sa régularisation. Les chances d'un travailleur isolé sont donc bien moindres que celles d'un travailleur participant à un



© Carl Hocquart

mouvement collectif soutenu par un syndicat.

- Le travail dans un métier « en tension », c'est-à-dire connaissant des difficultés de recrutement. Le préfet est tenu de se référer à des listes régionales figurant dans un des deux arrêtés du 18 janvier 2008. Ces listes d'une trentaine de métiers évolueront avec le temps. Elles diffèrent de la liste des 150 métiers établie à l'intention des étrangers communautaires. Le préfet garde, dans tous les cas, une liberté d'appréciation au regard des difficultés particulières des entreprises concernées. Les pratiques des préfectures sont très variables : depuis le refus de dépôt du dossier au guichet jusqu'à l'application de critères qui ne figurent dans aucun texte législatif ou réglementaire - concernant la durée de séjour en France, l'ancienneté dans l'entreprise, la durée du contrat proposé, etc. - mais qui peuvent peser lourd dans l'issue de la demande de régularisation. ■

EN SAVOIR PLUS

L'admission exceptionnelle au séjour par le travail,
Note pratique, Gisti, avril 2009,
40 pages, 5 euros + 1 euro de port.
À commander sur www.gisti.org

SERVICES À LA PERSONNE

Le collectif Femmes égalité a obtenu que les travailleuses du secteur des services à la personne puissent bénéficier d'une autorisation de séjour de trois mois avec autorisation de travail (APS), renouvelable une fois si besoin, pour pouvoir obtenir un plein temps, condition imposée pour l'obtention de la carte salariée d'un an.

INTÉRIMAIRES

Les intérimaires peuvent être régularisés s'ils ont travaillé pendant une période correspondant au moins à 12 smic mensuels entre le 1er janvier 2007 et le 30 juin 2008, dont 910 heures de travail dans l'entreprise d'intérim qui va demander leur régularisation. Celle-ci doit s'engager sous forme d'un CDI ou d'un CDD de douze mois au moins.

(Extraits du communiqué de la CGT du 12/12/08)



© Olivier Jobard



Expulsés... et après ?

Quand l'expulsion intervient, la violence est déjà là. Souvent bâillonné ou menotté, l'étranger peut être arraché à son épouse, à ses enfants. Le voici qui perd tout d'un coup : plus d'effets personnels, plus d'argent, plus de médicaments pour soigner son diabète ou son hépatite. « De retour au pays », cette détresse est loin de disparaître : car revenu sans un sou, le voici bien souvent sans travail et dépendant d'une aide familiale. Il se sent comme « enfermé dehors » et ne rêve que de revenir en France, surtout lorsqu'il s'agit de retrouver ses proches.

L'expulsé paraît ainsi rejeté de part et d'autre. Il vit un double abandon : à un départ brutal de France s'ajoute un retour honteux et sans avenir, dans un pays oublié ou méconnu. Des associations locales sont encore rares qui, comme au Mali, tentent de faciliter l'arrivée. Quant à l'aide au retour, conçue comme une alternative à l'expulsion pour susciter les retours volontaires et aider à la réinsertion, elle suscite toujours de grandes interrogations sur son opportunité et son efficacité.

Une vie après

Présences perçues comme illégitimes car illégales au regard des normes étatiques, les étrangers reconduits hors de nos frontières sont réduits au silence et disparaissent dans l'indifférence...

© Olivier Jobard



Après un périple qui l'a conduit aux Canaries et en Espagne, Mody a été arrêté à Bordeaux, placé en centre de rétention à Toulouse, avant d'être renvoyé dans la capitale malienne d'où il n'ose pas appeler son père.

Tout concourt à rendre le sort des expulsés invisible, ici comme dans le pays de renvoi où leur arrivée n'est parfois pas sans risque. En 2005, un Sri lankais débouté du droit d'asile est tué à son retour par l'armée ; en 2007, le Tchad emprisonne un de ses ressortissants, bouté hors de France. Si elles n'aboutissent pas toujours à ces situations extrêmes, les expulsions ne se traduisent pas forcément par un « simple » retour dans le pays d'origine. Les autorités peuvent aussi renvoyer les étrangers dans des pays par lesquels ils n'ont fait que transiter,

qui ne sont pas les leurs. Depuis 2008, la directive « retour » institutionnalise cette possibilité, le pacte européen sur l'immigration et l'asile l'encourage.

La violence de l'expulsion

Le retour forcé a souvent des conséquences dramatiques, tant du point de vue des conditions de son déroulement que des expériences de rupture et de perte dans lesquelles il plonge les immigrés. À la violence générée par la détention et par les méthodes utilisées pendant l'expulsion (immobilisation, usage de

l'expulsion

Les conséquences d'une brutale séparation par l'expulsion sont également importantes pour les enfants et le conjoint resté en France.

baillons et de menottes, administration forcée de tranquillisants)¹ s'ajoutent les séparations familiales avec leurs effets sur des enfants et/ou une épouse restés en France, les interruptions brutales de traitement médical (pour le VIH, hépatite, diabète, etc.), le fait de rentrer les mains vides dans un pays quitté parfois depuis de nombreuses années et pour les jeunes majeurs, dans un pays dont ils n'ont que la nationalité. L'expulsion met fin à des années d'entraide au sein de la famille élargie. Les personnes ont des difficultés à récupérer leurs biens, leurs derniers salaires et leur argent bloqué sur un compte. Ils ne peuvent pas jouir

« Certains disent à la famille qu'ils sont juste venus pour faire des papiers et repartir... »

des droits liés au versement des cotisations sociales. Ces exemples figurent parmi les dénis de droits provoqués par les expulsions, en dépit du fait que l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii, ex-Anaem) a pour mission en centre de rétention d'aider les étrangers retenus à fermer leur compte, récupérer leurs bagages et leurs salaires.



© Olivier Jobard

comportements d'évitement de leurs proches, à se faire discrets voire invisibles: « Certains disent à la famille qu'ils sont juste venus pour faire des papiers et repartir » commente Ousmane Diarra, président de l'Association malienne des expulsés (AME). L'absence d'un « chez soi » les place dans une position d'hôte redevable et gênant. Ils cherchent à fuir la maison, le quartier et ses commérages. Ils entrent parfois dans une nouvelle « clandestinité » et mettent en œuvre des stratégies de survie en attendant de reprendre la route. Contraints de s'inscrire dans un espace qui semble ne leur renvoyer que la mise en échec de leur projet de vie, ils sont comme assignés à résidence, « enfermés dehors » et se décrivent comme des passagers en transit dans l'attente d'un hypothétique retour en Europe. Au Cameroun, l'expulsion, « c'est rendre quelqu'un malade ! Ça, c'est rendre quelqu'un fou ! ». La douleur de l'exclusion est souvent vécue comme une condamnation. Une Camerounaise, après 22 ans passés en France, évoque sa « galère » quotidienne et son sentiment d'être déchue: « Je suis stressée dans la tête. Je me dis: "demain alors qu'est ce que je vais faire? Qu'est-ce que je ... »

Vivre après l'expulsion

Synonyme d'échec et de honte, l'expulsion est un sujet tabou dans de nombreux pays de retour: une chanson de Côte d'Ivoire évoque avec un humour amer la gloire de ceux qui sont partis et la honte qui entoure ceux qui sont « rentrés bredouilles ». Les pertes matérielles semblent aller de pair avec une forme de destitution symbolique. Démunis, fragilisés par l'expérience du retour forcé, ceux qui ne peuvent compter sur leur famille tendent à adopter des

756 796 personnes ont été expulsées par les Etats membres de l'Union européenne de 2005 à 2007, dont 55 063 personnes par la France (Rapport de la Commission européenne sur l'immigration clandestine et le trafic d'êtres humains)



... vais manger? Qu'est-ce que je peux faire? Comment je peux avoir de l'argent? Comment?" Je tourne en rond ! Je suis bloquée parce que je tourne en rond toute la journée ! Si j'avais des finances... Maintenant que j'ai chuté, c'est comme ça que je vis... ».



Après les formalités d'usage dans le bureau de police, Mody erre, désespéré, dans l'aéroport de Bamako. Il est libre. Mais libre d'aller où ?

Des voix s'élèvent

Qui a la légitimité pour parler, pour dire ce qui arrive après l'expulsion ? Au Niger, au Cameroun, certains migrants tentent de faire entendre leurs voix. Le Mali est un cas particulier en Afrique, mais aussi exemplaire d'une capacité d'organisation et de mobilisation de la société civile. L'AME a été, dès sa création en 1996, conçue comme un lieu d'entraide pour les expulsés d'Europe et d'Afrique. Le sentiment d'un double abandon, de la part des pays qui expulsent et des pouvoirs publics de leur pays d'origine que leur sort indiffère, devait être compensé par une consolidation des liens entre les migrants. Leur accueil par l'AME à l'aéroport de Bamako vise

à recréer du lien, là où une personne a été arrachée par la brutalité de l'expulsion à son lieu de résidence pour se retrouver dans un pays qui était le sien mais où, avec le temps, elle a perdu tout repère. « Ils sont ici avec l'esprit ailleurs » poursuit Ousmane Diarra. L'AME, avec d'autres associations créées par la suite, a su faire émerger un véritable débat public sur ces questions et a été à l'avant-garde des mobilisations, de la condamnation des charters Debré à la mobilisation contre la signature des « accords de gestion concertée des flux migratoires ».

Si l'irruption d'anciens expulsés dans le débat public n'ôte rien aux difficultés inhérentes à chaque retour, elle concrétise en tout cas l'apparition de nouveaux acteurs, qui revendiquent leur autonomie et repoussent les formes traditionnelles de mise sous tutelle politique, où d'autres parleraient à leur place de leur expérience et des sujets qui les concernent. Mais les mobilisations qui ont lieu au Mali ne doivent pas occulter un contexte où les expulsions, vécues dans l'isolement, ne laissent nulle trace ni témoignage et se réduisent finalement à un pur drame privé. ■

Marie-Dominique Aguilhon et Sophie Baylac

LA CIMADE

Pascaline Chappart et Clara Lecadet

DOCTORANTES EN ANTHROPOLOGIE

1) Voir Tassadit Imache, « Protocoles de l'expulsion » sur www.monde-diplomatique.fr

Rencontre avec l'AME et Ousmane Diarra, son président à lire sur lacimade.org

“ TÉMOIGNAGE J'ai envie de construire ma vie

En France, j'allais commencer une formation professionnelle en mécanique. Et puis, c'est moi qui m'occupe de mon père qui est malade. Il est seul maintenant.

Le jour où je me suis fait attraper on était en train d'emménager dans un nouvel appartement. Les policiers ont demandé à mon frère d'emmener mon passeport et

ils ont dit que j'allais passer une nuit au centre de rétention de Sète en attendant d'étudier mon dossier, mais le soir ils m'ont emmené sur le bateau qui partait pour le Maroc.

Ici, je fais rien. Le soir il faut que je cherche où loger. Il y a mon grand-père mais il est très vieux, il dit comment il pourrait s'occuper de moi alors que c'est déjà des autres qui s'occupent

de lui ? Pour moi l'avenir c'est vivre à côté de mon frère et de mon père, et de construire ma vie. J'ai envie de construire ma vie. J'ai pas l'intention de devenir un clochard ■

Hassan El Bouyahyaoui, 21 ans, arrivé en France en 2003 pour rejoindre son père qui vit en France depuis 1974. Expulsé en 2009.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE-SOPHIE WENDER | PÔLE SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

Retrouvez d'autres témoignages sur lacimade.org

LES EXPULSÉS MAHORAIS

Depuis 2006 à Mayotte, près de 50 000 personnes ont été reconduites à la frontière : 16 246 personnes en 2006, 16 174 en 2007 et 16 040 en 2008. Dans ces chiffres, sont compris environ 3 000 mineurs, accompagnés ou pas. Le centre de rétention administrative (CRA) de Pamandzi, à Mayotte, a une capacité d'accueil de 60 personnes, mais on y compte souvent de 100 à 250 retenus. Ils sont expulsés par avion ou par bateau, souvent avec seulement ce qu'ils portaient lors de leur arrestation, parfois en short et tee-shirt, sans argent. Entre 2006 et 2008, près de 50 000 personnes ont été reconduites à la frontière depuis Mayotte, dont environ 3 000 mineurs, accompagnés ou non. Dès leur arrivée dans l'Union des Comores, la plupart repart le plus vite possible à Mayotte, distante de 70 km. La traversée coûte entre 150 et 400 €, aussi les candidats au « retour » sont-ils généralement aidés par des amis, des employeurs ou des parents vivant à Mayotte. Entre 25% et 40% des sans-papiers passant par le CRA sont des récidivistes selon des sources officielles différentes. La plupart des sans-papiers ont fait leur vie à Mayotte, ce qui explique leur retour rapide. D'autres attendent de six mois à deux ans : soit ils n'ont pas les moyens, soit ils retournent un temps dans leur village, avant de tenter à nouveau leur chance. Si les Comoriens refoulés (plus de 95%) n'ont pas de difficulté à se réinsérer, ce n'est pas le cas des Africains (Rwandais, Burundais, Congolais), qui sont expulsés vers les Comores indépendantes, alors qu'ils n'ont aucune attache et trop peu d'argent pour rentrer chez eux ; cependant ces expulsions restent rares.

Rémi Carayol | LA CIMADE MAYOTTE



Monsieur Kanouté consulte sans cesse son dossier médical, ses bulletins de salaire et ses feuilles d'impôts. Pour « penser à autre chose », il fait le ménage à l'AME.



POINT DE VUE

Crise et expulsions

En période de prospérité économique, les travailleurs migrants sont les bienvenus. Et ils sont même indispensables au développement économique. Qu'ils soient sans-papiers, peu importe, la croissance économique permet tout. Mais, en période de récession, ils deviennent des travailleurs jetables, stigmatisés, considérés comme responsables du chômage et, souvent, expulsés. En Espagne, où des centaines de milliers de travailleurs avaient été recrutés dans les dernières décennies, certains commencent à être licenciés. Ainsi, en Catalogne, le taux de chômage des espagnols était de 12,7% en mars 2009 alors que celui des immigrés atteignait près du double avec 30,5%. Mais la situation est complexe, différente selon les secteurs. Ce sont maintenant des immigrés marocains, polonais, roumains et équatoriens qui sillonnent les campagnes au rythme des récoltes. Paradoxalement ces travailleurs, qui sont au plus bas de l'échelle sociale, perdront difficilement leurs emplois. Le secteur agricole, qui requiert une main d'œuvre bon marché, ne devrait en effet pas s'arrêter. Or, quand un type de travail devient spécifique aux immigrés, il correspond à une niche que les nationaux n'investissent pas. À moins que la crise ne soit très longue et profonde. C'est le cas également du secteur des services à la personne. Pour ces emplois peu reconnus, les immigrés, principalement des femmes, n'ont pas de concurrence. À l'inverse, dans le domaine de la construction, les salaires sont plus

élevés et ce sont des emplois que se disputent nationaux et immigrés. Les employeurs préfèrent souvent les étrangers qui sont payés moins cher et travaillent plus. Ils peuvent également être licenciés plus facilement, ne perçoivent pas de prestations sociales et il n'y a pas de syndicat qui les protègent. Cependant, contrairement au secteur de l'agriculture, l'industrie de la construction est étroitement liée au contexte économique : les chantiers sont interrompus dès les premiers signes de crise. Dans ce contexte, le travailleur étranger devient une cible facile et vulnérable. Etranger, étrange, expulsable, deviennent des synonymes. L'hystérie anti-immigrés passe des médias et de la rumeur de la rue aux institutions. Les responsables politiques légifèrent pour permettre de nouvelles politiques migratoires restrictives. Et les fonctionnaires considèrent qu'ils « servent la patrie » en expulsant des migrants irréguliers, en retardant les démarches de régularisation ou en limitant l'entrée sur le territoire de visiteurs étrangers. Pour les immigrés commence aujourd'hui un nouveau cauchemar : il ne s'agit plus seulement de travailler beaucoup, pour un faible salaire, et de vivre de façon austère pour pouvoir envoyer de l'argent à leur famille. La peur au ventre, ils redoutent maintenant d'être poursuivis, discriminés, accusés, expulsés. ■

Jorge Durand | SOCIOLOGUE, UNIVERSITÉ DE PRINCETON, ETATS-UNIS

« Les gens reviennent choqués et sans rien »

L'Association malienne des expulsés (AME) accueille et accompagne quotidiennement les personnes qui sont expulsées au Mali. Mamadou Keita nous raconte.»



© Olivier Jobard

Mamadou Keita, secrétaire général de l'AME, se rend tous les jours à l'aéroport accueillir les expulsés.

En quoi consiste votre action à l'aéroport ?

Je vais chaque soir attendre les expulsés qui arrivent sur le vol Air France. Je leur présente l'AME en leur disant que je suis moi-même un expulsé : pour cette raison ils me font généralement confiance, mais il arrive que certains refusent d'être accompagnés. Certains nous félicitent, d'autres croient que l'association est financée par l'Etat et a de l'argent à leur donner. Je les emmène en voiture dans la maison d'un proche, ceux qui n'ont personne à Bamako peuvent venir dormir quelques jours dans les locaux de l'association.

Dans quel état ces personnes arrivent-elles ? Que vous demandent-elles ?

Ils sont choqués, ils ont le sentiment qu'on les a abandonnés en France et au Mali. Ils ne comprennent pas ce qui leur arrive. Personne ne les attend.

La première question, c'est « Comment repartir ? ». Ils ont souvent l'impression qu'ils vont vite retourner en France. Ils demandent aussi un portable pour prévenir des proches à Paris ou à Bamako. Ils n'ont en général qu'un petit sac avec quelques affaires qu'on leur a laissées en centre de rétention et les papiers du jugement. Ils croient qu'on leur ramènera leurs affaires plus tard, mais ce n'est pas le cas. C'est pour nous un vrai problème. On y réfléchit avec La Cimade.

Qu'est-ce qui motive votre engagement ?

Ce qui m'a le plus marqué, c'est le soir où je suis rentré après 16 ans passés en France. J'y pense chaque fois que je vais à l'aéroport. On a tous vécu une situation semblable, je tiens beaucoup à cette idée et j'essaie d'être là pour les accueillir, les réconforter, mais aussi pour leur expliquer les raisons de cette situation. J'aimerais qu'un jour il y ait une reconnaissance officielle, un statut de l'expulsé, afin que ces gens puissent récupérer leurs droits, être aidés vraiment et accueillis comme des héros. Qu'ils n'aient plus le sentiment d'avoir été abandonnés par les deux pays. Ce qui me motive, c'est qu'on puisse un jour écouter ces gens déprimés et écoeurés.

Y a-t-il eu des changements depuis que l'AME intervient à l'aéroport ?

J'ai maintenant un badge d'accès à l'aéroport. Le commissaire de police a demandé aux policiers de faciliter mon action. Cela a donné de la visibilité à l'AME dans l'aéroport.

Les expulsions ont fortement augmenté avec la création du ministère de l'Immigration. On a compté 578 expulsés de France en 2007 et 475 en 2008. Depuis début janvier, le nombre d'expulsions a beaucoup baissé mais au niveau des expulsés, rien n'a changé : la situation et le dispositif sont les mêmes, les gens reviennent choqués et sans rien. ■

Propos recueillis par Clara Lecadet

AMOUREUX

Vivre loin des yeux, loin des corps

Aniéla, du mouvement des Amoureux au ban public, rencontre, lorsqu'elle qu'elle va en Tunisie ou au Maroc pour raison professionnelle, des conjoints étrangers de Français, expulsés.

Au Maroc, Aniela visite M. Naimi, dont le mariage avec Mlle Charry était prévu le 11 avril, il a été expulsé le 2, sur dénonciation de la mairie de Dijon. Mlle Charry, de plus, sera convoquée au tribunal de Dijon accusée « d'aide aux sans papiers ». En Tunisie elle rencontre M. Hechemi Kais, marié depuis 2006 avec Aurélie. Pour régulariser sa situation, il dut retourner en Tunisie afin d'obtenir un visa de conjoint de Français. Arrivé à Tunis, il a été conduit au commissariat central pour une enquête concernant la manière dont il est parti en France. Cela fait deux ans, il n'a toujours pas de visa. Voici une autre forme d'expulsion qui ne dit pas son nom.

Aniéla l'a accompagné au Consulat, seul il n'y est pas reçu. Il n'est qu'un dossier que l'administration se transmet. Étant accompagné par les Amoureux au ban, elle espère qu'il obtiendra gain de cause. Kais vit chez sa mère qui l'accueille, comme le font toutes les familles en Tunisie et au

Maroc. Il est difficile de trouver du travail. Il y a trop longtemps que les expulsés ont quitté leur pays. Kais, parce qu'il vit dans une région agricole, ne travaille que deux mois par an. *« Ils sont immigrés dans leur pays d'origine, en instance de repartir vers leur épouse qui est leur pays... la France »* dit Aniela. L'expulsé n'est pas seul, ils sont deux à supporter cette situation ubuesque et à en souffrir. *« Cela fait presque deux ans que nous sommes contraints à vivre chacun d'un côté de la Méditerranée, deux ans que nos relations se réduisent à Internet, la webcam, le micro...deux ans*



que nos projets sont en stand-by», dit Aurélie. Elle va tous les deux mois en Tunisie. Cela coûte en moyenne 200 € à chaque fois, que paie sa famille. Elle leur doit également 3 000 €, empruntés pour payer son loyer.

La commission de recours de Nantes et le Conseil d'État ont été saisis. Attente ! ■

Didier Weill

Kais et Aurélie, jeunes mariés aujourd'hui séparés..

EXPULSÉS, SPOLIÉS DE LEURS DROITS

M. K., Malien, réside en France pendant 15 ans, il travaille en continu et paye des cotisations sociales. Pendant ce temps, il tente d'être régularisé, en vain. Il est arrêté en novembre 2008, lors d'un contrôle en gare de Nanterre, placé en rétention pendant 22 jours et expulsé à Bamako, alors qu'il est titulaire d'un CDI dans une entreprise de démolition depuis 2003. Il ne peut rien emporter ni récupérer ses effets personnels, son argent, son salaire, ses droits sociaux. L'Association malienne des expulsés (AME) l'a accueilli à son arrivée. Depuis il se rend tous les jours dans leurs locaux, muni de son dossier administratif, complet et soigneusement rangé. Le cas de M. K. n'est pas unique. En plus de la brutalité de l'expulsion, ces travailleurs migrants perdent tout, alors qu'ils ont contribué, par des prélèvements sur leurs salaires, pendant des années, au système d'assurance sociale français, sans pouvoir bénéficier des prestations y afférant, car ils ne peuvent plus apporter la preuve d'une présence en France, cette condition excluant de fait les expulsés. La prise en compte des périodes de cotisation lors de la liquidation de leur pension est théoriquement possible, à l'âge de 60 ans, mais se révèle très difficile dans la pratique. C'est autour de cette spoliation que l'AME, avec l'association Droits devant !!, se mobilise dans le cadre de la campagne « Halte au racket des cotisations sociales » lancée en mars 2009. ■

Sophie Baylac et Clémence Richard | SERVICE DE LA DÉFENSE DES ÉTRANGERS RECONDUITS

Elle ici, lui là-bas

Mohamed et Fatoumata S. sont maliens. Mariés au Mali, Mohamed est parti en France où il a trouvé un travail. En 2004, sa femme l'a rejoint. Un an plus tard, leur premier enfant est né. En mars 2006, Mohamed a été arrêté pour un contrôle d'identité. Fatoumata, enceinte de leur deuxième enfant, n'a pas été inquiétée, mais son mari a été expulsé. Portraits croisés au-dessus des frontières.



« La dernière fois que j'ai vu mon mari c'était au tribunal », dit Fatoumata. Cela fait trois ans qu'elle vit en France alors que Mohamed est au Mali. « Mon mari n'a rien fait de mal, il travaillait en France depuis 8 ans et nous avons construit notre vie ici. Je ne comprends pas pourquoi on l'a arrêté. ».

Mohamed : « Lors de mon passage au tribunal, j'ai demandé au juge pourquoi j'étais traité ainsi. Mais il ne m'a pas répondu ». Le consul du Mali lui avait assuré qu'aucun laissez-passer ne serait délivré, « afin de ne pas séparer une famille dont la femme était enceinte ». « Les policiers qui m'accompagnaient m'ont dit que j'obtiendrais rapidement un visa pour revenir en France. J'ai très vite compris que les démarches seraient difficiles. Il faut de l'argent pour le visa et je n'en ai pas. »

Vivre en France est loin d'être facile pour Fatoumata. Après un accouchement difficile, elle a été hospitalisée. À sa sortie, une association l'a aidée pour trouver un logement. Elle a fait le ménage dans un hôtel, devant se lever à 4 heures du matin pour déposer ses enfants chez une amie,

puis courir pour être à l'heure à son travail. Elle a dû abandonner cet emploi, ne trouvant personne pour garder ses enfants. « Vivre ici c'est tellement fatigant. Je suis seule avec mes deux enfants, je n'ai pas de famille et connais peu de monde. Mais je veux me débrouiller par moi-même. Je n'ai pas de colère, parce que beaucoup de Français m'ont aidée, mais je ne comprends pas que l'on puisse séparer une famille. J'ai peu d'espoir que Mohamed revienne. Nous essayons d'être en contact le plus souvent possible ».

Mohamed explique : « Je n'ai jamais vu mon fils. J'essaie de leur parler au téléphone, mais je n'ai pas d'argent. Cela fait deux mois que je n'ai pu les appeler ».

Entendre mes enfants le réclamer chaque jour me fait mal. Je n'ai pas d'explication à leur donner.

Fatoumata ajoute : « Mon fils ne connaît qu'une voix au téléphone, et ma fille n'a que très peu de souvenirs de son papa. J'ai affiché des photos à la maison. Ils peuvent au moins mettre un visage sur cette voix. Les entendre le réclamer chaque jour me fait mal, car je n'ai pas d'explication à leur donner ». Elle ne peut retourner au Mali. Son mari n'a pas de travail.

Mohamed : « Depuis mon retour à Bamako, je ne fais rien. Après toutes ces années hors de mon pays, c'est très difficile de se réinsérer. Rentrer sans un sou c'est déjà honteux, mais être expulsé c'est très grave. On me regarde bizarrement, je sens le reproche dû à mon échec. Je vis dans la cour familiale de mon père. Quand j'ai besoin d'argent, mon frère m'en donne un peu. Je suis dépendant, comme si je n'étais plus rien. Mon seul souhait est de retourner en France, travailler et prendre soin de ma femme et de mes enfants. ».

Propos recueillis par Adrienne Michel, stagiaire à l'AME en 2008

Aider au retour ?

La France a mis en place des dispositifs « d'aide au retour », pour inciter financièrement les étrangers en situation irrégulière ou de dénuement à repartir dans leur pays d'origine. Alexandre Leclève pour Romeurope, Habaye Ansari, pour le Groupe de recherches et de réalisations pour le développement rural (GRDR) en Mauritanie et Sonia Lokku pour La Cimade, réagissent sur ces mécanismes. Regards croisés de trois associations.

La circulaire du 7 décembre 2006 distingue deux types d'aides. D'une part l'aide au retour « volontaire », pour les ressortissants de pays non européens faisant l'objet d'une décision de refus de séjour ou d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière, et qui souhaitent rentrer dans leur pays d'origine. Elle est de 2 000 € par adulte, 3 500 € pour un couple, 1 000 € par enfant (500 € à partir du 3ème). À celle-ci peut s'ajouter une aide à la réinstallation, qui concerne surtout les ressortissants de pays d'Afrique et qui peut aller jusqu'à 7 000 €. D'autre part, l'aide au retour « humanitaire », concerne aussi bien les ressortissants communautaires que ceux de pays tiers se trouvant dans une situation de dénuement ou de grande précarité. Elle est de 300 € par adulte et 100 € par enfant. Peuvent s'ajouter des aides financières jusqu'à 3 660 €, en soutien à des projets économiques en Roumanie. C'est l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii, ex-Anaem) - qui est en charge de la gestion de ces dispositifs.



© Olivier Jobard

Quelle est l'efficacité des dispositifs « d'aide au retour » ?

Sonia Lokku (Cimade) : Pour l'aide au retour volontaire, le nombre de bénéficiaires stagne à environ 2 000 personnes par an depuis 2006, ce qui est infinitésimal par rapport au nombre de personnes sans-papiers. C'est la preuve de son inefficacité. Pourquoi ? Parce que le montant alloué est ridicule au regard de ce que les migrants ont dépensé pour venir en France et de ce à quoi ils renoncent s'ils repartent : meilleur système d'éducation et de santé, emploi, possibilité de faire vivre le reste de leur famille restée au pays.

Alexandre Leclève (Romeurope) : Le dispositif de retour humanitaire qui, lui, concerne les ressortissants de l'UE (Roumains et Bulgares notamment), est mis en œuvre à grande échelle en direction des Roms. Si l'objectif,

en diminuant le nombre de personnes présentes en France, est de favoriser un retour durable, l'échec est patent. Car les sommes importantes mises en circulation ont pour seul effet de favoriser des allers-retours entre la France et le pays d'origine, ce qui est particulièrement destructurant pour ces populations. Comme le montant de l'aide promise est très attractif vu leur situation socio-économique, la tentation est grande pour des familles qui ne disposent que de faibles revenus (y compris pour des familles installées en France depuis plusieurs années) de retourner en Roumanie pour bénéficier de cette somme. Inversement, des familles très pauvres en Roumanie ont connaissance de cette opportunité et viennent en France uniquement pour bénéficier de l'aide au retour.

Habaye Ansari (GRDR) : Pour les migrants "réguliers", le choix du retour est en principe ...

Le montant de l'aide est ridicule au regard de ce que les migrants ont dépensé pour venir en France



une décision personnelle. Tant qu'il s'agissait d'accompagner, sans qu'ils perdent la face, ceux des migrants qui ont choisi de retourner chez eux, l'aide permettait de protéger leur dignité et assurait une certaine fluidité aux migrations circulaires, notamment dans le bassin du fleuve Sénégal. Depuis la loi sur le regroupement familial, l'aide au retour est devenue un élément de politique migratoire, qui ne dissimule que très faiblement l'obligation de retour, surtout en période électorale ou de crise économique. Le dispositif d'aide au retour est donc complexe, lié

en avant un certain discours politique et quelques reportages bien ciblés. Il n'y a véritablement pas de success stories.

Dans quelle mesure ces dispositifs sont-ils favorables au pays de retour ?

SL : Tant que ces aides ne seront vécues que comme une alternative au départ forcé plutôt que comme un véritable choix de rentrer avec un vrai projet, elles ne pourront pas être

encore moins qu'il crée des emplois. Et s'il ne réussit pas, que se passe-t-il ?

HA : Les pays de retour sont eux-mêmes victimes de ces retours. Que représentent les flux financiers de l'aide au retour par rapport aux transferts des migrants ? Ce n'est certainement pas le maigre pécule des retours qui va permettre d'améliorer l'accès à la santé, à l'éducation et à la sécurité alimentaire dans les villages les plus reculés de la région de Kayes, de Bakel ou du Guidimakha, là où tous ces secteurs ont connu une nette amélioration depuis 20 ans : et ce grâce, avant tout, aux transferts des migrants !!!

AL : Concernant l'aide au retour humanitaire, il existe un volet de soutien au pays de retour pour l'accueil de cette population reconduite, mais il est entièrement factice. Les opérateurs associatifs des pays d'origine sont dépourvus des moyens humains et financiers nécessaires pour remplir leur mission. Ils travaillent sans véritable coordination avec les services de l'Ofii qui ne leur communiquent parfois même pas le nombre et la situation des personnes qu'ils sont censés accueillir. Le résultat est que quasiment aucun accompagnement n'est proposé et que les aides financières censées être attribuées en soutien aux reconduits qui ont des projets économiques ne sont presque jamais accordées aux intéressés. De l'aveu même du ministère et de l'Ofii, les quelques projets économiques (85) soutenus en 2008 en Roumanie sont un échec total.



Le retour est ressenti comme une humiliation plutôt que comme le début d'une nouvelle vie épanouie

aux aléas politiques et soumis aux impératifs de contrôle et "d'amaigrissement" des contingents de migrants (réguliers ou irréguliers). Dès lors, en dépit de leurs coûts élevés, l'efficacité de ces dispositifs reste relative. Dans ces conditions, le retour est ressenti comme une humiliation plutôt que comme le début d'une nouvelle vie épanouie. On est donc loin de l'enthousiasme entrepreneurial que mettent

favorables au pays de retour ni aux migrants eux-mêmes. Le montant de l'aide à la réinsertion est limité, et l'accompagnement, en supposant qu'il soit de qualité, ne se fait que sur un an, ce qui est bien court pour garantir la viabilité d'un projet. S'il réussit, au mieux il fera vivre la personne ou la famille expulsée mais je doute qu'il compense le manque-à-gagner pour leur communauté des transferts d'épargne et

© Olivier Jobard

Ces dispositifs d'aide au retour sont-ils un alibi, le visage humaniste d'une politique d'expulsion ?

HA : Cela va de soi, et tout laisse à penser que ces dispositifs vont s'intensifier et seront définitivement dévoyés dans le cadre de la "nouvelle politique du chiffre" du ministère français de l'immigration.

On est loin de l'enthousiasme entrepreneurial que mettent en avant un certain discours politique et quelques reportages bien ciblés. Il n'y a véritablement pas de success stories.

AL : D'ailleurs, l'artifice des chiffres des reconduites annoncées en 2008 a largement été relayé par la presse. Dès fin octobre 2008, un

rapport du Sénat pointait que l'augmentation en flèche des reconduites volontaires dont se félicitait le ministère (10 577 fin octobre 2008) était en fait liée à la mise en œuvre massive du retour humanitaire : 8 710 retours humanitaires, dont 7 028 Roumains et 834 Bulgares.

SL : La vérité c'est que l'Etat a tout intérêt à ce que les migrants partent avant d'être expulsés par la force, tout simplement parce que ça lui coûte beaucoup moins cher ! Les reconduites forcées coûtent environ 21 000 € par personne d'après la Commission des finances du Sénat, chiffre qu'elle reconnaît d'ailleurs sous-estimé... Il faut d'ailleurs rappeler que les expulsés, bien sûr, ne peuvent pas bénéficier de ces aides au retour : on comprend bien que l'Etat ne va pas « en plus » faire bénéficier les personnes expulsées d'une aide leur permettant de se réinsérer !

Propos recueillis par Françoise Ballanger, Anette Smedley et Didier Weill.

Vécues comme une alternative au départ forcé et non comme un véritable choix de rentrer avec un vrai projet, ces aides ne peuvent être favorables au pays de retour ni aux migrants.



© Olivier Jobard

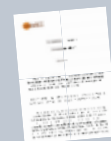
+ EN SAVOIR PLUS



• Mauritanie. « Personne ne veut de nous ». Arrestations et expulsions collectives de migrants interdits d'Europe. Rapport d'Amnesty International, 2008.



• De la France au Maroc, le sort des jeunes expulsés. Article de Trinidad Deiros (Publico, Madrid) publié dans *Courrier International* n° 911 du 17 au 23 avril 2008.



• Les expulsions de sans-papiers : un traumatisme collectif par Hervé Guillemain www.laviedesidees.fr



• D'HAËM Rudolph, *La reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière*, coll. Que sais-je ?, Paris : Presses Universitaires de France, 1997. 126 p.



• SAYAD, Abdelmalek, « Le retour, élément constitutif de la condition de l'immigré », *Migrations Société*, vol. X, 57, mai-juin 1998, p. 9-45.

La Cimade en rétention, un anniversaire ambigu

La Cimade, qui fête ses 70 ans cette année, célébrera également ses 25 ans de présence dans les centres de rétention. À l'heure où l'on ne sait ce qu'il adviendra de cette mission, Birgit Bretton, intervenante à Marseille, retrace cette histoire de La Cimade aux côtés des retenus.



© David Delaporte / La Cimade

Au centre de rétention du Mesnil-Amelot, petite localité à côté de l'aéroport de Roissy qui comptera le nombre record de 380 places de rétention en 2010.

Après quelques années de bénévolat, Birgit fut l'une des premières à apporter une aide aux étrangers enfermés dans les tout nouveaux centres de rétention (qui représentaient à l'époque une « amélioration » par rapport aux conditions d'enfermement antérieures dans des lieux disparates et inadaptés). En 2001, la mission dévolue officiellement à La Cimade change : selon les termes du décret – largement contredit par les décisions

récentes – une « association à vocation nationale » devait travailler à « la défense des droits des étrangers ». Cela signifiait la reconnaissance formelle de ce qui était devenu depuis longtemps le rôle essentiel de La Cimade : l'accompagnement juridique des étrangers en rétention. Birgit nous a donc raconté son parcours personnel, qui suit ces évolutions et renvoie à celui de nombre d'intervenants en CRA.

Dans quelles conditions exercez-vous votre mission dans les premiers temps des CRA ?

À l'origine, rien n'était prévu pour La Cimade. Pendant un an, j'ai reçu les étrangers debout, sans table ni chaises. Je me suis bagarée pour obtenir progressivement un bureau, un téléphone (à l'époque, il n'y avait pas de portables), et enfin et surtout l'accès aux soins médicaux. La Cimade a joué



© Xavier Merckx

un rôle considérable dans l'amélioration des conditions d'enfermement. Au début, quand une personne retenue était malade, je devais utiliser ma trousse de soins personnelle, et faire appel à des copains médecins. Aujourd'hui, chaque centre est doté d'une antenne médicale où des médecins passent chaque jour. Bien sûr, tout cela a un caractère très ambigu. Les premières années, je me disais sans cesse: faut-il vraiment faire tout cela? Est-ce que nous ne faisons pas perdurer la situation en «normalisant» la rétention? Nous nous demandions s'il ne valait pas mieux laisser la situation exploser, les étrangers extérioriser leur indignation et tout casser... Mais comme non seulement cela durait mais que le processus s'accélérait et s'intensifiait, nous nous sommes dit qu'il fallait au moins faire en sorte que tout se passe le mieux possible pour les étrangers retenus.

Combien d'étrangers rencontrez-vous chaque semaine?

Il ne faut pas parler de semaine, mais de jours, car dix à quinze personnes arrivent chaque jour dans les CRA avec de nouveaux problèmes. Notre objectif est d'éviter l'enfermement, de permettre à ces gens de retrouver leur liberté de circuler. Si nous ne nous occupons plus officiellement du volet «social», notre présence et nos échanges, ainsi que la confiance que les étrangers mettent en nous occupent toujours une place fondamentale.

Peut-on évoquer votre efficacité en termes de nombre d'étrangers «libérés»?

On voudrait toujours pouvoir faire mieux, mais pour certains on ne peut rien faire, ce qui bien sûr ...



LA CHRONIQUE

Stéphane Lavignotte

PASTEUR DE LA MISSION
POPULAIRE ÉVANGÉLIQUE
«LA MAISON VERTE» (PARIS 18^e)

TENSION DE JUSTICE

Le 8 avril, nous étions 20 000 à manifester: «Aidant, je suis prêt à être poursuivi». Notre succès fut d'interpeller les médias et d'avoir été rejoints par des gens jusque-là indifférents. Mais au-delà? Le nombre ou l'appel à être arrêté? Dans l'histoire sociale, cette question trace une ligne entre deux modes de mobilisation.

Le premier, le «rapport de force», est le plus courant. Une demande politique est légitime quand elle démontre son caractère majoritaire: «nous sommes les plus nombreux, donc nous avons raison». Mais depuis longtemps, on sait qu'il ne suffit pas qu'une conception de la société soit majoritaire pour qu'elle soit juste. Pour cette raison, depuis Thoreau, Luther King et Gandhi, un autre mode de mobilisation est apparu. Il y a légitimité à changer une loi quand il est démontré que celle-ci, bien que majoritaire, crée une injustice. Ce type de mobilisation – que nous appellerons «tension de justice» – prend la forme de la mise en actes symbolique de «syllogismes de justice».

Selon le philosophe Jacques Rancière, le «syllogisme de l'égalité» existe depuis le 19^{ème} siècle dans le mouvement ouvrier: «La loi fondamentale édicte l'égalité des droits. Pourtant, nous n'avons pas les mêmes droits. Donc changez la loi fondamentale ou donnez-nous les mêmes droits». Quand ils entament une grève de la faim, les sans-papiers s'appuient sur un «syllogisme de l'humanité»: «La dignité de chaque humain doit être respectée. Nous ne sommes pas traités en humains. Soit nous ne sommes pas des humains et vous nous laissez mourir, soit nous en sommes et vous changez de politique». En demandant à être poursuivis, nous avons repris le «syllogisme de la légalité», lancé dans le passé par les sans-papiers quand ils occupaient au grand jour des lieux publics: «La loi doit être respectée. Or, nous ne pouvons respecter cette loi car elle crée une violence. Soit vous appliquez la loi et vous nous arrêtez, soit vous la changez». Dans ce second mode de mobilisation, il ne s'agit pas de créer un «rapport de force» majoritaire, mais une «tension de justice» qui, mettant le pouvoir face à son injustice, crée avec lui une tension durable l'obligeant à se remettre en question.

«Rapport de force» et «tension de justice» peuvent se renforcer. Avec l'unanimité du peuple indien derrière Gandhi, se cumulaient la légitimité du nombre et de la justice. Mais quand on reste peu et qu'en même temps, on ne va pas jusqu'au bout de la mise en tension – annoncer qu'on va se constituer prisonnier, mais ne pas le faire – n'y a-t-il pas un risque? En jouant sur les deux logiques sans aller au bout d'aucune des deux, se retrouver face aux limites des deux, avec peu de l'efficacité de chacune? Une logique de tension sans tension et un rapport de force sans force? Entre «rapport de force» et «tension de justice», le mouvement pour les étrangers n'est-il pas aujourd'hui face à un choix? ■

... nous attriste. Mais nous ne pouvons que faire appliquer la loi dans ce qu'elle a de moins défavorable, et toujours dans l'urgence. D'autres associations, comme RESE, interviennent parfois au moment de la reconduite. De notre côté, nous informons les étrangers de ce qu'ils risquent en refusant d'embarquer.

En quoi consiste votre écoute ?

Une des premières compétences nécessaires est de savoir distinguer le vrai du faux, et de répondre objectivement, ce qui n'est pas toujours facile, surtout lorsqu'il s'agit de dire « je ne peux rien faire pour vous ». C'est une rude tâche : nous travaillons avec des personnes en difficulté, enfermées, encadrées par des policiers. Notre mission consiste à faire que tout cela fonctionne le moins mal possible. À Marseille nous sommes respectés, ce qui est essentiel. Les policiers comprennent que notre action est primordiale pour leur propre tranquillité. Les choses se passent correctement avec les policiers qui nous connaissent, ce qui n'est pas toujours le cas avec les escortes venues d'ailleurs.

Comment avez-vous vécu votre changement de rôle, le passage du social au juridique ?

Très vite, je me suis rendu compte que le social ne suffisait pas. Nous avons découvert avec intérêt l'outil majeur que représentait le droit, et nous nous y sommes tous mis. Malgré la difficulté, cette époque était particulièrement agréable parce que nous apprenions beaucoup de choses. Ce changement de rôle impliquait une formation des « anciens » et a conduit à partir de 2001 à l'embauche de personnes qualifiées (diplômées) en droit.

Que pensez-vous de la situation actuelle, de la fin de la présence de La Cimade dans tous les centres de rétention ?

On ne peut évidemment rien dire pour l'instant de la qualité du travail que vont faire les autres associations désignées pour nous remplacer dans les deux tiers des centres. La Cimade s'est bien battue pour conserver son statut national. Nous laissons des centres

Comme le rappelle le Secrétaire général de La Cimade dans une récente interview à la revue *Plein droit*, « depuis 2002, les gouvernements successifs ont mis en branle une machine à expulser qui désagrège lentement les libertés fondamentales. Tel qu'il existe actuellement, le régime de la rétention et de l'expulsion est profondément liberticide et ouvre la voie à un affaiblissement lent mais



© David Delaporte, / La Cimade - CRA de Bordeaux

On assiste aujourd'hui à un affaiblissement lent mais régulier des libertés et des règles démocratiques.

en bon état. La question est de savoir comment les autres vont utiliser ce que nous avons mis en place, s'ils auront réellement la volonté d'aider les étrangers à exercer leurs droits, de faire le lien avec les associations et les avocats qui, sans la présence de La Cimade, n'auraient pas pu faire le travail efficace qu'ils ont fait jusqu'ici. Tout cela ne s'apprend pas en deux jours.

régulier des libertés et des règles démocratiques ». Rien d'étonnant donc à ce que La Cimade, toujours à la limite de ce qui était acceptable par les pouvoirs publics, se voit en partie privée de ses moyens d'action. Cependant, à l'aide de militants et de professionnels tels que Birgit, cette vaillante septuagénaire a toujours fait la preuve de ses capacités de rebond. Elle trouvera sans aucun doute d'autres voies pour poursuivre sa mission d'aide aux migrants indignement traités par la France et par l'Europe. —

Nanon Gardin

La misère ordinaire...

Pour les étrangers que nous accompagnons, le tribunal administratif est souvent la première confrontation à une institution de justice; en revanche, pour les autres acteurs, c'est une pièce de théâtre maintes fois répétée. La première fois que j'ai assisté à des audiences, j'ai été frappé par la résignation des avocats, la lassitude du juge, l'implacabilité des représentants de la préfecture.

Nous sommes au Palais de justice de Rouen, aux audiences du juge des libertés et de la détention. Dans le vaste couloir du tribunal, les policiers sont assis en rang d'oignons. L'attente est longue entre une audience et son délibéré, puis, entre deux audiences. Les uns sont absorbés par un jeu sur leur téléphone portable, les autres écoutent de la musique ou discutent en aparté. Les étrangers attendent leur tour, menottés sur des chaises en fer fixées au sol. Un peu plus loin, deux jeunes Africaines aux cheveux tressés de mèches rouges et bleues. L'une d'elle est la sœur de M. Bakala, un jeune Congolais. Les filles parlent beaucoup, les discussions sont vives, M. Bakala retrouve sa gaieté. Pour rejoindre sa sœur en France et « trouver sa vie », comme il dit, M. Bakala a économisé pendant 3 ans. À Kinshasa, il s'est procuré un faux passeport pour la somme de 4 000 dollars. Il n'y a qu'un mois et demi qu'il est en France. Devant le juge, son visage se referme. Il baisse la tête puis la relève brusquement, les yeux humides : « *Je ne peux pas rentrer au Congo ! La vie est trop dure là-bas !* » Le juge explique sa compétence : le contrôle des conditions d'interpellation et de garde à vue. Il ne juge pas de la légalité de l'arrêté de reconduite à la frontière. Dans le couloir, Monsieur Zhang parle avec son interprète. Au juge, il explique qu'il a dépensé 14 000 euros pour venir de Chine. La police l'a interpellé à l'aéroport de Beauvais alors qu'il tentait de se rendre en Angleterre. Il ajoute qu'on lui a juré que le passeport était vrai et que, pour payer ce voyage, il s'est fortement endetté. Devant ce récit cruellement banal, le juge s'autorise : « *Ça fait cher le voyage, en effet, surtout quand on échoue.* » M. Zhang fixe l'interprète, à l'affût d'une réponse sur son sort. Il tortille son bonnet de laine grise.



« *Je suis en transit, fait-il dire par son interprète. Je n'ai jamais voulu rester sur le territoire. Je vous prie de me laisser quitter la France par mes propres moyens.* »

Il est 12h30. Dernière audience. Monsieur Tandjilov est Mongol. Il revendique son apatridie : ni la Russie ni la Mongolie ne le reconnaissent. La France a rejeté sa demande d'asile, la Commission ne s'est pas encore prononcée sur le recours. M. Tandjilov s'est fait arrêter dans un supermarché en flagrant délit de vol de deux beefsteaks hachés, pour la somme de 5,80 euros. « *Là aussi on est dans la misère* », annonce le juge dans un long soupir.

Après trois heures d'audiences, une lourde fatigue se fait sentir dans le bureau. Tous les étrangers resteront au centre de rétention pour 15 jours. L'escorte s'apprête à prendre la route. Les étrangers se lèvent, on attache les menottes. La sœur de M. Bakala pleure, l'interprète chinois donne une dernière explication. Je quitte le tribunal le cœur lourd. Moi, je suis libre. —

Charlotte de Laubier

| SERVICE DE LA DÉFENSE DES ÉTRANGERS RECONDUITS

«Nous vivons la fin du droit d'asile»

Anthropologue à l'Institut de recherche pour le développement et directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales où il dirige actuellement le centre d'études africaines, Michel Agier vient de publier *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, chez Flammarion.

© USHMM/Jerry Fowler



Camps de réfugiés, Tchad, 2005.

Dans votre livre, vous montrez l'évolution de la notion de réfugié et le glissement sémantique qui fait qu'aujourd'hui, on ne parle plus de «réfugiés» mais de «clandestins», de «sans-papiers» et rarement de demandeurs d'asile...

L'idée forte que je veux qu'on retienne c'est qu'on vit aujourd'hui la fin du droit d'asile. À la sortie de la guerre, on a produit un règlement international qui avait une grande valeur universaliste. L'article qui définit le statut du réfugié est clair¹ : peut être considéré comme réfugié celui qui est persécuté ou qui a de bonnes raisons de se sentir persécuté. Si on appliquait strictement le texte aujourd'hui, la plupart des demandeurs aurait droit à ce statut. Preuve que le texte n'est plus appliqué par les Etats : en France, seuls 16% des demandes ont été acceptées en 2008, moins de 1% en Grèce. Cette disparition de l'asile est centrale car ce n'est qu'une

fois cette notion évacuée que l'on peut bâtir une politique de contrôle des flux et de criminalisation des migrants, avec toute une mécanique qui, à la politique sécuritaire, associe un langage et une intervention humanitaires. Un Irakien n'obtiendra pas en France le statut de réfugié. Par contre, on négocie financièrement avec le Liban pour que lui accueille les Irakiens.

Alors que trois solutions s'offraient jadis au HCR pour répondre aux réfugiés², vous évoquez une quatrième voie, «l'encampement», qui allie justement sécuritaire et humanitaire...

L'encampement décrit une mise à l'écart dont les formes se multiplient aujourd'hui (camps de réfugiés, centres de rétention, zones d'attente) et où, chaque fois, l'humanitaire accompagne le durcissement sécuritaire. Quand en Europe on

allonge la durée de rétention à 18 mois, on insiste dans le même temps pour dire que cette rétention va se faire dans de bonnes conditions humanitaires, «je vous maintiens en vie mais vous restez à l'écart». C'est là que le mouvement humanitaire se retrouve piégé, parce qu'il devient partie prenante des dispositifs de contrôle. Tant que dans les centres de rétention, La Cimade donne la priorité à sa fonction de témoin en révélant ce qui s'y passe, tant qu'elle garde sa fonction d'avant-poste de la société dans ces lieux, elle échappe au piège. Le problème c'est qu'aujourd'hui, dans toute mise en concurrence, le marché sera donné au plus offrant ; ce pourrait être à un organisme moins pointilleux sur son rôle de vigilance démocratique. C'est là que tout se complique.

Ces lieux d'attente, de transition, finissent par s'inscrire dans la durée et deviennent ce que vous nommez des « hors-lieux »...

On a réussi à rendre réel un concept qui n'existait pas : l'extra-territorialité. On a élargi l'espace entre les frontières et on a fait exister le vide : le camp n'est rien d'autre que cet endroit entre les frontières, en dehors de tout lieu. Avec le temps, on a vu s'y créer de nouvelles socialisations, de vrais lieux de vie. Prenez les camps palestiniens qui existent depuis plus de 50 ans : ce ne sont plus des camps de tentes mais des sortes de villes pauvres, de banlieues informelles. Même chose en Afrique dans ceux de Monrovia, Freetown, ou Khartoum. Or, dans l'histoire, c'est souvent comme ça que se sont créées les villes : par des migrations, par des gens qui fuyaient une guerre et partaient s'installer ailleurs. Pourquoi aujourd'hui ne pourrait-on pas reconnaître cette réalité et dire « ceci n'est plus un camp » ? C'est ce qui se serait passé en dehors de la contrainte d'un système international. Aujourd'hui ce système empêche ces « hors-lieux » de devenir des lieux à part entière.

Qu'attendez-vous des gouvernements occidentaux ?

Qu'ils appliquent la convention de Genève, tout simplement. Je crois que beaucoup de peurs découlent de ce qu'on s'imagine des intentions de ceux qui viennent. Lors de mes voyages, j'ai pu remarquer que les gens étaient très attachés à leur lieu de vie et n'avaient aucune envie de partir. Pourquoi ces gens qui aiment leur pays et leur famille s'en vont-ils ? En raison des guerres, ou des situations de chaos résultant de l'accumulation de périodes de violences non résolues qui rendent la vie impossible, comme au Libéria ou au Soudan. Partir est une stratégie de survie. Donc, soit on s'obstine à protéger des frontières qui, de toute façon, ne résisteront pas, soit on accompagne le repeuplement de la planète, dans une mobilité partagée. Pourquoi nous, Occidentaux, pourrions-nous vivre à l'échelle du monde et pas les autres ? ■

Propos recueillis par Aline Leclerc

1| « le terme de réfugié s'applique à toute personne (...) qui (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. » (convention de Genève de 1951)

2| Rapatriement, intégration dans le pays d'accueil, réinstallation dans un pays tiers.

Droit du sol

Charles Masson, Casterman, coll. «Écritures», mars 2009, 436 p., 24 €.



Coup de projecteur brutal sur une situation largement occultée, voire ignorée, celle de l'immigration clandestine à Mayotte. Une situation que Charles Masson, médecin ORL, connaît bien et qu'il voit se détériorer depuis 2005. Venus nombreux des Comores voisines, les clandestins sont partout : ils risquent leur vie sur des barques, les « kwoïças », pour venir mener une vie de survie et de misère à Mayotte - où les expulsions sont faciles et peu onéreuses. Sur cette toile de fond, l'auteur aborde des parcours personnels ; au travers de nombreux personnages et d'un récit en chorale, il entrelace les histoires et donne un large aperçu d'une réalité devenue inhumaine. Les inégalités quotidiennes et le monde des expatriés, où règnent cynisme, racisme et lâcheté, sont particulièrement bien rendus. En noir et blanc, avec des traits épais et rageurs et une narration complexe - jusqu'à l'horreur de l'épilogue - Charles Masson lance un cri d'alarme. Un roman graphique engagé et glaçant.

Claire Maurel

Entre chagrin et néant



Marie Cosnay, **Entre chagrin et néant**. Audiences d'étrangers devant le Juge des Libertés et de la Détention, éd. Laurence Teper, 2009, 14,80 €

Marie Cosnay a assisté systématiquement pendant des mois aux audiences d'étrangers devant le Juge des Libertés et de la Détention de Bayonne, en prenant des notes qu'elle retranscrit dans ce livre. Au-delà du témoignage – précieux – sur le

traitement des dossiers, ses observations permettent de questionner en profondeur le sens et les effets de la machinerie administrative et judiciaire qui se déroule sous ses yeux et « en notre nom ». En rendant compte des gestuelles, des attitudes, des mimiques, des intonations, de tout ce qui en somme trahit les sentiments, aussi bien du juge que des avocats, des policiers et, bien sûr, des étrangers, elle donne

aux débats du tribunal leur dimension humaine : ce ne sont plus des « cas » qui défilent, mais des personnes. Pour autant, il ne s'agit pas de se laisser submerger par l'émotion, mais de faire apparaître, grâce à l'accumulation même des jugements, à travers leurs contradictions ou leurs apories, l'absurdité générale du système. —

Françoise Ballanger

Squats : un autre point de vue sur les migrants



Florence Bouillon et Freddy Muller, **Squats : un autre point de vue sur les migrants**, éd. Alternatives, février 2009, 140 p., 22 €.

Une approche différente et plurielle sur les squats et, à travers eux, sur la situation migratoire en France. D'une part, les analyses de Florence Bouillon remettent les squats

dans un contexte historique et politique – histoire de la crise du logement et tri social qui en découle, organisation des squats, les squats comme lieux de résistance, le sort des expulsés, etc. – et déconstruisent au passage bien des idées reçues.

L'ouvrage retrace aussi des parcours individuels : les

saissantes photographies de Freddy Muller décrivent avec éloquence le quotidien d'un squat, même après l'expulsion, tandis qu'à travers de nombreux récits, des squatteurs témoignent de leurs parcours, de leurs conditions de vie et des luttes pour obtenir papiers et logement décent. —

Claire Maurel

Cette France-là



Cette France-là, volume 1, 06-05-2007 - 30.06.2008, éd. Cette France-là/La Découverte, 448 p., 15 €.

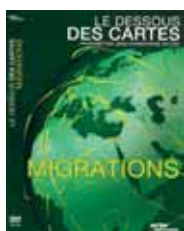
Inviter aujourd'hui les élus et les électeurs à examiner la politique d'immigration et d'identité nationale de Nicolas Sarkozy et constituer pour l'avenir un dossier pour les historiens, qui analyseront les effets de celle-ci

sur la démocratie en France, telles sont les deux intentions de ce livre. La parole est donnée d'abord aux migrants eux-mêmes. Quatre-vingts récits que La Cimade connaît bien. Viennent ensuite les analyses de chercheurs en sciences sociales, de journalistes et de militants associatifs. Suivent les récits de préfets, qui exécutent cette

politique. La dernière partie évalue la cohérence de celle-ci par rapport au projet annoncé et à ses résultats. *Cette France-là* fait donc l'état des lieux de la politique d'immigration de mai 2007 à juin 2008. C'est le premier volume d'une série de cinq, un par année du quinquennat. On attend le suivant. —

Didier Weill

LE DESSOUS DES CARTES



DVD **LE DESSOUS DES CARTES | MIGRATIONS**
ARTE ÉDITIONS | MAI 2009 | ENVIRON 20 € | DURÉE 100 MINUTES.

Ce DVD, consacré aux migrations internationales, aborde toutes les dimensions de celles-ci, en neuf émissions ou chapitres de 11 minutes, remarquablement documentés. Des cartes animées et commentées appellent la réflexion sur ce sujet et sortent le discours du cercle

infernale franco-français dans lequel certains veulent l'enfermer. Le DVD se feuillette comme un livre. Un plus : un livret avec une bibliographie, des sites Internet (dont celui de La Cimade) et un glossaire. —

D.W.



INLAND

DE TARIQ TEGUIA, ALGÉRIE/FRANCE, 2008, 2H18

Malek, un topographe qui vit en quasi reclus, accepte une mission dans l'Ouest algérien : faire les tracés d'une nouvelle ligne électrique qui doit alimenter des hameaux enclavés des monts Daïa, zone terrorisée, il y a une décennie, par le Groupe islamiste armé (GIA). Le titre l'annonce, c'est l'histoire d'une navigation *au sein* d'un pays, celui du réalisateur.

Il transmet les sensations d'un espace redécouvert, une steppe de rocaïles, de terre rouge et de quelques arbres. C'est le désert à ré-habiter. Le cinéaste nous invite à un voyage particulier, contemplatif, en longues séquences, sans musique, sans paroles, avec les sons du monde. Des hommes et des femmes discutent autour d'une table, ils parlent, dans un mélange d'arabe dialectal et de français, de la démocratie, de la vie, de la liberté, de la relation masculin-féminin... Malek travaille à mesurer l'espace. Dans ce pays, qui sort d'une terrible guerre, quels sont les nou-

veaux repères ? Quelle approche faire de *l'inland*, territoire national, à l'intérieur du pays, de la nation ? N'est-ce pas, par définition, inatteignable ? Le point d'appui du scénario est la rencontre avec une jeune femme noire, membre d'un groupe de clandestins du Mali ou du Sénégal, pourchassés par la police. Les autres sont prisonniers ou morts. Malek ne peut communiquer qu'en anglais, elle ne lui dit pas son nom. Il croit qu'elle veut passer la frontière marocaine, il la conduit, échange son véhicule en panne contre une petite moto. Le responsable de la mission se met à leur poursuite, les autorités sont alertées, Malek et la fille courent un réel danger... Mais le film ne tourne jamais à une quelconque histoire policière. Au contraire, il devient de plus en plus abstrait, métaphysique. La fille, en fait, veut retourner dans son pays, vaguement désigné du doigt sur la carte. Elle marche, seule, suivie de loin par Malek, et tout devient surexposé. Elle va vers son destin, loin d'une Europe improbable, là-bas au bout du désert. ■

Alain Le Goanvic | PRO-FIL

Pro-Fil est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



TENDANCE

Ciné Migrant

Depuis le début du 21^e siècle, un certain nombre de fictions ayant reçu non seulement une reconnaissance critique, mais aussi un accueil enthousiaste du public, ont mis au premier plan des personnages de migrants. Petit tour du monde des chefs d'œuvres du genre, visibles en salles ou en DVD.

Tout d'abord, il convient de rappeler que la France n'est pas pionnière dans cette « lutte cinématographique » pour la reconnaissance des migrants. C'est d'abord en Grande-Bretagne que des cinéastes majeurs ont investi ce terrain : une série de films décrivant notamment les conditions de travail des migrants commence ainsi avec *Dirty Pretty Things* (2003 - en français *Loin de chez eux*) de Stephen Frears, dans lequel Audrey Tautou incarne une travailleuse sans-papiers turque. Cette série se termine (pour l'instant) par le magnifique *It's a Free World*, de Ken Loach (2008), qui décrit les mécanismes d'exploitation des travailleurs étrangers en Grande Bretagne, à travers une héroïne ambiguë, une « entrepreneuse » profitant de ce système. À voir également, *In this World*, de Michael Winterbottom (2003), dans lequel on suit deux cousins Afghans, depuis leur pays d'origine jusqu'en Angleterre. Aux Etats-Unis, mis à part *The Visitor* (Thomas McCarthy, 2008), les films récents se concentrent sur la question de la frontière américano-mexicaine : que ce soit dans *Traffic* (2001), de Steven Soderbergh, avec Michael Douglas, ou dans le très beau *Trois enterrements*, de et avec Tommy Lee

Jones (2005). Le scénario de ce dernier fut d'ailleurs co-écrit par le scénariste et réalisateur mexicain Guillermo Arriaga, également auteur de *Babel* (A. G. Inárritu, 2006). En France (enfin !), les derniers mois ont vus sortir quasiment simultanément sur les écrans *Le silence de Lorna* des frères Dardenne, *Eden à l'Ouest* de Costa Gavras, *Un si beau voyage*, de Khaled Ghorbal, *Nulle part terre promise* d'Emmanuel Finkiel et bien sûr le film le plus emblématique de cette « nouvelle vague », *Welcome*, de Philippe Lioret. Sans être supérieur aux autres d'un point de vue cinématographique, ce dernier se distingue malgré tout sur deux points essentiels : il y a d'abord cette volonté de faire coexister les points de vue de différents acteurs (migrants, associations, citoyens, etc.). Il y a aussi et surtout la résolution d'agir, non seulement pour faire évoluer les mentalités (but commun et louable de la plupart de ces films), mais avec l'objectif de peser concrètement sur un enjeu politique précis : le fameux article L.622-1, qui institue un « délit de solidarité » en punissant celles et ceux qui portent secours aux migrants. ■

Laurent Tessier

Ouverture d'une médiathèque sur l'immigration à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration

La médiathèque de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration a ouvert début avril : son fonds de 20 000 documents – livres, revues, documents audiovisuels, archives – offre aux spécialistes et à un large public de multiples ressources sur l'ensemble des thèmes liés à l'immigration. Elle a cependant été vivement contestée lors de son inauguration, notamment par des chercheurs qui, tout en reconnaissant son « utilité pédagogique », dénoncent l'ambiguïté qui pèse depuis le début sur une telle institution officielle « en ces temps de stigmatisation tous azimut des populations venant des pays du Sud. » —

Françoise Ballanger



© DR

+ **EN SAVOIR PLUS**
www.histoire-immigration.fr

WWW.6MILLIARDSDAUTRES.ORG

Si lointains, si proches



Six milliards d'autres dans le monde... Et combien en connaissons-nous ? Les formidables moyens d'information dont nous disposons nous renseignent sur les conflits, les catastrophes naturelles, les enjeux économiques sur toute la planète, mais les hommes et les femmes pris dans ces tourmentes, que savons-nous de leur vie, de leurs rêves, de leurs peurs, de leurs bonheurs ? Initié par Yann Arthus-Bertrand et l'association GoodPlanet, le projet « 6 milliards d'autres », qui a fait l'objet d'une exposition au Grand Palais en début d'année, vient combler cette lacune. Cinq mille personnes de 75 pays, filmées en plan rapproché, nous parlent. Et le miracle a lieu : ce Malien, cette Népalaise ou cet Américain qui nous regardent dans les yeux pour raconter leur dernier fou rire, leur plus grande peur ou leur conception de l'amour, nous les comprenons, ils nous deviennent proches. Cet Autre nous ressemble. —

Yasmina Salhi-Rochu

Interrogations, témoignages, points de vue, indignations, ces pages vous sont ouvertes !

causescommunes@lacimade.org

ou Causes communes, La Cimade, 64 rue Clisson, 75013 Paris

L'étranger

Toi l'étranger
Le faible, le mal aimé
Tu nous offres la possibilité
De nous enseigner l'humilité

En t'accueillant parmi nous
Tu nous fais découvrir
Tes richesses d'humanité
Sans limites ni frontières pour
aimer

Quelles que soient
tes différences
Ce n'est pas un problème
Il est temps maintenant
De nous interroger sur nous-
mêmes

La haine raciale, l'indifférence,
la cupidité
Sont toujours d'actualité
Changeons nos mentalités
Notre avenir en dépend

Je te dédie ce poème
Pour continuer ton combat
La terre ne nous appartient pas
Elle nous aide à vivre

Nul n'a le droit
De se l'approprier
À nous de faire une place
à l'étranger
C'est une priorité

Angèle Bellier Caci,
Andernos-les-bains (33)

Qui va respecter le droit, si le ministre ne le fait pas ?

J'ai appris avec grand étonnement que le ministre de l'Immigration a signé, le dimanche 10 mai, les contrats avec les associations choisies pour intervenir dans les centres de rétention administrative, à partir du 3 juin, sans attendre le jugement du tribunal administratif, qui devait être rendu le 13 mai. Les lots avaient été attribués le 10 avril ! Où était l'urgence à 3 jours près ? De plus, le magistrat avait fortement recommandé au ministre d'attendre son jugement. Sommes-nous encore dans un état de droit ? Lorsqu'un ministre ignore volontairement la ferme recommandation d'un juge, à quoi servent les tribunaux ?

Modeste Blanqui, Paris (75)

Bouleversée

J'ai acheté, écouté, visionné, vu, entendu le CD et le DVD « Les Amoureux au ban public » et je tenais à vous dire Bravo, c'est magnifique ! Admiration, colère, émotion et beaucoup d'autres sentiments m'ont parcourue à l'écoute, à la vue de ce travail. N'ayons pas peur des mots, j'ai été bouleversée.

Magalie Quesque, Le Raincy (93)

Bébé en rétention

« (...) il est permis de s'interroger sur le fait de savoir si, en décidant d'embarquer deux jeunes enfants dont un bébé de 4 mois, à l'aube, fût-ce en compagnie de leurs parents, avec juste le temps de mettre des affaires dans une valise (20kg maximum, il y a un avion à prendre) avant de les transporter en fourgon sur 494km et de les priver de liberté pour une durée indéterminée pouvant aller jusqu'à un mois, le préfet de Haute-Saône a vraiment eu comme considération primordiale l'intérêt supérieur de ces enfants.

Le débat reste ouvert, puisque le procureur de la République de Nîmes a fait appel, estimant je cite que « Il n'y a pas d'incompatibilité particulière avec la convention des droits de l'enfant. »

Je disconviens respectueusement.
(...) »

**Extrait de «Journal d'un avocat»,
le blog de maître Eolas**
(www.maitre-eolas.fr)

Nouvelle formule

Merci et bravo pour cette nouvelle formule de Causes communes. Cette présentation agréable, clairement structurée et bien illustrée, va me permettre de diffuser largement la revue autour de moi : c'est très utile pour faire connaître les actions, les idées et les valeurs de La Cimade !

Lucie, Montpellier (34)

Accueil des sans papiers et interventions policières



Une personne sans-papiers se présente dans un lieu d'accueil de jour, un lieu de distribution alimentaire, un vestiaire, une association de domiciliation, une permanence de soins ou d'écoute, d'assistance juridique... Elle est hébergée dans un centre d'hébergement d'urgence (CHU) ou un Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) car elle vit une situation de détresse.

Pourtant, cette personne, parce qu'elle n'a pas de titre de séjour, est considérée comme commettant un délit. Elle peut être interpellée, placée en garde à vue, condamnée ou conduite dans un centre de rétention administrative (CRA) et expulsée.

Ai-je le droit de l'accueillir ? Ne serai-je pas poursuivi en l'accueillant ? Dois-je lui demander ses papiers ? Dois-je communiquer son nom à la police ? Ce vade-mecum, réalisé par La Cimade, Emmaüs France et Fédération de l'entraide protestante (FEP), la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) et le Secours catholique, a pour but de donner des réponses simples à dix questions sur son accueil, les relations avec la police, les transmissions d'informations aux autorités et les conséquences possibles si l'on aide une personne sans papiers. —

Frédéric Carillon | SERVICE COMMUNICATION

ETAT DES LIEUX

Migrations 2009

Nous l'annonçons dans le dernier numéro, le premier rapport global de La Cimade sur les politiques publiques et pratiques administratives concernant les étrangers est paru. Cet ouvrage conséquent fait le bilan des deux années écoulées. Il revient, dans sa première partie, sur les temps forts de l'actualité tels que l'incendie du centre de rétention de Vincennes, l'adoption du pacte européen sur l'asile et l'immigration ou les mobilisations contre le délit de solidarité. Il analyse ensuite les pratiques des administrations en charge de la mise en oeuvre de la politique d'immigration. La législation donne de plus en plus de pouvoir aux administrations, ce qui renforce un traitement inégalitaire des situations, et incite les agents à exercer des contrôles incessants au nom de la lutte contre la fraude. Il apporte, dans une dernière partie, un éclairage

sur les évolutions des législations en France et en Europe : toujours plus répressives, ces lois instaurent la généralisation du fichage et de l'enfermement des migrants. Ce document se fonde sur les constats de terrain faits toute l'année par les militant(e)s de La Cimade, par les réseaux et collectifs inter-associatifs dont elle est membre et par ses partenaires en Europe ou en Afrique. Il donne également écho aux mobilisations marquantes et aux nombreuses expressions de la solidarité avec les migrants.

La Cimade espère vivement que cet état des lieux sera un outil de compréhension à partir duquel une autre politique vis-à-vis des migrants, de solidarité et d'hospitalité, pourra s'affirmer. —

à commander sur
 lacimade.org



Pour un regard
indépendant et engagé
sur l'actualité

lisez

Politis



www.politis.fr